



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 28 NOVEMBRE 2025 À 09H00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRESENTE	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRESENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORREZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORREZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONEDIERES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRESENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRESENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONEDIERES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLÉTONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

PRESIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRESIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, H el ene ROME,
Francis COMBY, Val erie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agn es AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Fr ed erique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
G erard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES,  Emilie BOUCHETEIL,
S ebastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-Fran ois LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, St ephanie VALL EE

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALÉIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Eric LARUE

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

DIRECTEUR DU CABINET DU PRESIDENT

Mathieu OLIVEIRA

CHEF DE CABINET

Noémie BATTIN

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie d’être présents pour cette séance du Conseil départemental de la Corrèze. Je propose de désigner Sandrine MAURIN comme Secrétaire de séance et Christophe ARFEUILLERE comme Vice-Président.

(Il est procédé à l’appel nominal des Conseillers départementaux.)
Sophie CHAMBON est excusée, elle donne pouvoir à Jean-Jacques DELPECH
Laurent DARTHOU est excusé, il donne pouvoir à Frédérique MEUNIER
Jean-Jacques LAUGA est excusé, il donne pouvoir à Hélène ROME

* *
*

M. LE PRESIDENT – Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Mes chers collègues,

Avant de commencer cette séance, je voudrais vous présenter un livre qui m’a beaucoup ému et qui a été déposé sur vos pupitres. Nous avons reçu hier, dans cette assemblée la Commission territoriale de la vallée de la Dordogne, qui gère l’ensemble des directives relatives à l’eau. L’auteur de cet ouvrage, Georges BOYER, est corrézien, ancien syndicaliste CFDT, et travaillait au Crédit Agricole. Son livre très documenté offre des textes magnifiques relatant de belles rencontres. Je vous encourage à le lire. Bien qu’il soit épais, sa lecture est assez facile.

Notre Conseil départemental vit peut-être un jour de grandes premières. C’est la première fois que nous accueillons un pur produit corrézien issu directement de cette assemblée : Apolline, fille de Sophie CHAMBON et Sébastien DUCHAMP. Nous ne savons pas encore quels seront les choix de vote d’Apolline, mais elle bénéficiera assurément d’une culture politique. Je vous présente tous nos vœux de bonheur et vous invite à applaudir cet heureux évènement.

M. DESCHAMP – Merci à tous pour ce chaleureux accueil qui nous fait très plaisir.

M. LE PRESIDENT – Une deuxième première doit être signalée : c’est la première fois que nous n’enregistrerons pas de décision modificative au sein de ce conseil, car nous parviendrons à boucler l’année avec le budget prévisionnel voté en avril. Je tiens à remercier l’ensemble de l’exécutif pour sa vigilance quotidienne, mais aussi tout particulièrement les services, l’ensemble des équipes, ainsi que les directeurs pour l’exécution fidèle de ce budget. L’absence de décision modificative démontre que, avec de la rigueur, les budgets peuvent être tenus. Je pense que le pays ferait bien de s’en inspirer.

Je souhaite par ailleurs vous présenter plusieurs nouveaux arrivants : Eric LARUE, nommé au poste de Directeur général des services depuis le 1er octobre ; Noémie BATTIN, nouvelle Cheffe de cabinet depuis le 3 novembre ; et Myriam VIALA, désignée Directrice de l’Action sociale, de la Famille et de l’Insertion depuis le 17 novembre, professionnelle du secteur, qui a déjà commencé ses visites de terrain dans ce domaine difficile, mais essentiel pour notre Département. Enfin, nous accueillerons le 1er janvier prochain Catherine ROUMAGNAC, en tant que Directrice générale adjointe des services. Elle nous vient de l’Aude et dispose d’une grande expérience dans les domaines sociaux.

Une troisième première, d’envergure mondiale, concerne le lancement des travaux de l’ombrière photovoltaïque sur la déviation RD902 de Lubersac. D’autres essais du même ordre ont été tentés, notamment à Marseille, Bordeaux et Lyon, afin de créer des boucliers énergétiques pour les populations fragiles vivant près des rocadés. Un démonstrateur de 35 mètres carrés a été réalisé près de Berlin, mais il n’existe aucune autre réalisation de cette ampleur. Ce projet découle du contrat de transition écologique du Département, acté en 2018, qui comprenait trois volets : l’eau, les

voies vertes pâles et l'énergie. Le travail a été extrêmement technique, tant au niveau de la conception qu'au niveau administratif, car obtenir un permis de construire pour un projet inédit n'a pas été aisé. En outre, le 15 mai, alors que le projet était bouclé et le permis déposé, un blocage est survenu : le ministère avait omis d'inclure dans l'appel à projets la possibilité d'installer des ombrières sur les routes, à l'instar des canaux fluviaux. Avec beaucoup de détermination, nous sommes parvenus à le faire changer d'avis, et le 6 juin, un nouvel arrêté a été publié.

J'en conclus que notre pays n'est pas condamné. Ses territoires sont encore capables de faire preuve d'innovation et de tordre le bras de l'administration nationale pour imposer des projets intelligents, permettant de produire de l'énergie sans artificialiser les sols. Je tiens à remercier publiquement, pour leur soutien, le préfet DESPLANQUES, notre préfet actuel, Monsieur BERTON, ainsi que les ministres FERRACCI, LESCURE et le Premier ministre, d'avoir signé l'autorisation à la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Cela signifie que nous avons encore le pouvoir d'inverser des décisions et des trajectoires. La démission collective de nombreux politiques participe grandement à la détérioration de notre pays. Il est regrettable de devoir passer par des phases extrêmes pour susciter la réaction et démontrer qu'il est possible d'initier des changements. Nous ne devons jamais désespérer de nos capacités à réorganiser notre nation : c'est possible, et le projet des ombrières en est la preuve. Mais cela exige de la volonté, de la constance et le sens des responsabilités. Ce qui se passe actuellement à l'Assemblée nationale est désolant : pouvoir lui est donné de prendre des décisions, mais les députés sont incapables de se mettre d'accord sur un budget et de voter le fruit du compromis. C'est pourtant le propre de la politique que de devoir composer, accepter les petits pas et regarder vers l'avant. Il est inconcevable de vouloir défendre l'environnement et l'avenir de nos enfants tout en abrogeant la réforme des retraites pour faire gagner à 800 000 Français trois mois de travail. Le niveau de démagogie atteint des sommets. Le fait que les forces républicaines en soient réduites à jouer des coudes avec les extrêmes, qui ont voté plus de 15 milliards d'impôts sur les classes moyennes et plus de 10 milliards sur les plus pauvres, est consternant.

Heureusement que les collectivités adoptent une intelligence différente. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous ne nous invectivons pas et ne votons pas des mesures qui mettent en danger notre pérennité. La décentralisation ne concerne pas seulement les collectivités, mais aussi les corps intermédiaires et les partenaires sociaux, qui devraient être capables de porter un système durable. L'échec de la convention sur les retraites démontre que les partenaires sociaux ne valent pas mieux que les députés. À quoi sert une CAF dotée d'un Conseil d'administration qui n'a aucune marge de manœuvre ? Soit l'État décentralise en nous accordant la capacité à faire, soit il ne le fait pas et assume. Il est illogique de nous confier la responsabilité d'agir et de financer si nous n'avons pas les commandes. Notre pays peut se remettre si nous nous ressaisissons collectivement, en vue d'établir une nouvelle organisation dans laquelle chacun aura sa place et pourra effectuer des choix. Entre 2015 et 2022, la Corrèze a réduit ses charges de 12 %. Il faut prendre des décisions payantes. Si nous devons financer aujourd'hui un million d'heures APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), nous serions en faillite, comme le département de la Gironde. L'état actuel de cette collectivité résulte des choix effectués par ses élus. La dette de la Corrèze, dont nous avons hérité en 2015, a été générée par deux mandatures, de droite et de gauche.

Les fonctionnaires ont pour rôle d'appliquer la politique de l'exécutif, conformément à leur devoir de neutralité. Ils ne sont pas censés agir selon leur bon vouloir ou pratiquer le militantisme. L'Administration doit se mettre au service du projet politique, et non tracer sa propre voie. Il ne suffira pas d'un candidat de 28 ans, au physique attrayant et ayant réponse à tout, pour remettre le pays sur les rails. Notre responsabilité est immense. Ce que nous allons adopter aujourd'hui démontre que, lorsqu'on respecte un cap et les citoyens pour lesquels on agit, il est possible de faire bouger les choses. Je pense que nous sommes toujours en mesure d'influer sur la météo.

M. COMBES — Les questions que vous avez soulevées sur le mémorandum et la décentralisation intéressent nos compatriotes. Je qualifierais cette plénière de « plénière pour le mémorandum » plutôt que « pour le fun ». Compte tenu de la faible densité des dossiers que vous nous présentez, même s'ils ont leur importance, bien sûr, nous allons trouver ici et là quelques matières à discuter, à échanger, à nous opposer et parfois à délibérer favorablement. C'est là tout l'art de la démocratie et du débat politique.

Faisons un petit tour d'horizon. Mais l'horizon est-il encore à la mode ? Nous verrons. Le Premier ministre actuel a sollicité les collectivités pour qu'elles apportent une contribution en vue de l'élaboration d'un projet de loi de décentralisation. Mazette ! J'ai hésité ce matin à enfileur un sous-pull façon LECORNU, qui lui donne un style « nouvelle gauche enrhumée » ou « philosophe de la fin du XX^e siècle ». D'ailleurs, je constate que Christian s'est aussi « mélanchonisé » dans sa tenue. Je commence à être inquiet de la tournure que prennent les événements. Des enfants de droite et de gauche naissent de partout. Je me dis que tout ne va pas si mal. Peut-être qu'au fond, c'est nous qui allons bien et les autres qui vont mal. En tout cas, ce style tranche avec celui, ripoliné, de la cravate Hermès, chemise blanche et costume bleu foncé de l'Assemblée nationale. Vous nous soumettez donc, Monsieur le Président, vos propositions concernant la contribution du département de la Corrèze, auxquelles nous avons participé autant qu'il nous a été donné de le faire. Cette contribution, très détaillée, est certainement le résultat d'un travail considérable. Aussi, prenons le temps.

Si vos propositions sont acceptées, elles se traduiront non seulement par un projet de loi, mais aussi par une réforme de la Constitution de la V^e République. Il s'agirait d'instaurer ce que vous appelez une « république des territoires ». Ainsi, vous écrivez que « la prise en compte des réalités géographiques et surfaciques doit être constitutionnalisée » et vous soulignez « que les territoires les plus peuplés ne peuvent indéfiniment capter l'essentiel des ressources quand d'autres assument des charges croissantes liées à l'éloignement, à la dispersion ou à la topographie ». C'est juste. Nous remercions ici Frédéric SALAT-BAROUX, même si nous y avons déjà pensé ensemble. Peut-être en moins bien dit, je l'avoue, mais comme je me suis déjà présenté aux élections sénatoriales, il n'est interdit à personne d'y penser pour d'autres.

Mais revenons sur les objectifs, au sujet desquels nous ne pouvons qu'être d'accord : renforcer l'efficacité de l'action publique, simplifier l'organisation territoriale et offrir à nos concitoyens une lisibilité accrue des responsabilités exercées à chaque niveau de pouvoir. L'originalité de votre memorandum consiste dans votre plaidoyer pour un renforcement du rôle des territoires ruraux, ce qui est logique venant de la Corrèze. Par ailleurs, vous proposez dès à présent, sans attendre l'évolution législative, un cadre d'expérimentation reposant sur un pacte de confiance entre l'Etat et le département de la Corrèze, ce qui permettrait d'engager rapidement des initiatives concrètes.

En clair, vous proposez de tester chez nous l'attribution de nouvelles responsabilités au Conseil départemental que vous présidez, façon « mission flash ». Tout cela paraît construit et pétri de bon sens. Reste que les élus que nous sommes doivent s'interroger sur le rôle des autres collectivités, la dévolution de leurs compétences, de leur devenir opérationnel, leur place dans la République. Il est vrai que vous avez fort peu goûté la loi NOTRe. Visiblement, vous envoyez à la trappe les EPCI (Etablissements publics de Coopération Intercommunale), au lion les régions, et au loup les PNR (Parcs Naturels Régionaux). Quant aux villes et aux communes, nous en reparlerons plus tard. Mais il faut bien retirer ces nouvelles responsabilités à d'autres collectivités si vous voulez les exercer. C'est ainsi que vous supprimez, non pas un ou deux échelons de collectivités, mais aussi les ARS (Agences Régionales de Santé). Il faut dire que ces dernières sont accusées de tous les maux, façon thermomètre versus fièvre. Injuste et simplificateur. Vous prévoyez des financements garantis pour les nouvelles compétences que vous convoitez, notamment la création d'une TVA sociale. Il faudra nous préciser comment cela fonctionnerait et sur quelles transactions cette nouvelle TVA s'appliquerait.

Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux présidents des départements, le Premier ministre assure que les transferts de compétences seront accompagnés de transferts de recettes. Encore heureux ! Il évoque aussi la possibilité du transfert d'une part de CSG (Contribution Sociale Généralisée). Le Premier ministre mentionne en outre l'hypothèse d'un transfert de la gestion des bâtiments des hôpitaux de proximité. Ce n'est pas la santé qui compte, mais les bâtiments. Pour ceux de Tulle, de Brive et d'Ussel, c'est le modèle de la gestion des bâtiments de collège qui pourrait servir d'appui. Là, je vous arrête tout de suite : ce n'est pas sérieux, ce n'est pas concevable et c'est la porte ouverte à toutes les injustices. C'est à l'Etat péréquateur de déployer des politiques de santé et les infrastructures afférentes. Comment peut-on imaginer, eu égard à l'ampleur des besoins d'un département comme la Corrèze, avec ses 360 M€ de budget, que la collectivité puisse traiter cette question majeure et stratégique d'égalité d'accès aux soins ? Vous ne le pouvez pas, nous ne le pouvons pas.

Parmi les mesures que vous proposez, Monsieur le Président, se trouve aussi l'attribution au Département d'une dotation pluriannuelle de fonctionnement pour sécuriser les dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance. Tout cela ne suffirait pas à traiter l'ensemble des questions relatives à l'ASE, qui souffre d'un manque de volonté politique et de moyens sur l'ensemble du territoire. Vous préconisez par ailleurs des changements dans les modalités d'attribution du RSA (Revenu de Solidarité Active), ce qui n'étonnera personne. Dans un autre domaine, vous demandez la suppression de l'application automatique du Zéro Artificialisation Nette, le ZAN, dans les territoires ruraux, et vous demandez que soient autorisés l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol. Vous faites donc feu de tout bois. Vous demandez encore d'assouplir le droit à l'expérimentation avec le transfert de moyens financiers appropriés. Parmi les sujets prioritaires ouverts à l'expérimentation, vous citez notamment les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), le RSA, les mobilités rurales, le foncier et la transition écologique. Concernant les EHPADs, il nous a été demandé l'année dernière de transférer la dépendance aux ARS (Agences Régionales de Santé), et on nous propose à présent de supprimer les ARS et de confier l'entièreté du secteur médico-social au Département. Tout cela manque de cohérence et de visibilité. Il n'est pas acceptable de transférer des prérogatives chaque année, au gré du vent. Nos politiques publiques ont besoin de stabilité, à fortiori lorsqu'elles touchent à l'humain, à nos aînés et à des personnes en situation de fragilité.

Expérimentation, expérimentation, expérimentation. Si le Préfet est d'accord, le Président du Département peut expérimenter tout ce qu'il veut. Ce n'est plus de la déconcentration, ce n'est plus de la décentralisation, ce n'est plus de l'autonomie. Est-ce encore de la libre administration ou est-ce le fait du prince ? Pourvu que cela ne finisse pas comme à Port-au-Prince. En résumé, votre vision nous effraie, car elle ne laisse plus aucune place aux politiques d'Etat qui garantissent à chacun des droits, notamment de solidarité, mais fait la part belle à des politiques publiques définies et organisées uniquement en fonction des résultats électoraux. Cela pose question et nous y sommes opposés, que cela émane de votre majorité ou d'une autre. Nous souhaitons des garde-fous.

Concernant les transports, vous préconisez d'affecter une part de la fiscalité autoroutière au financement du réseau routier structurant, pour permettre au Département de concentrer les moyens sur l'entretien du réseau secondaire. De plus, vous demandez le déploiement d'un grand plan pour le train en milieu rural afin d'investir massivement dans les lignes structurantes, comme le POLT, et dans les lignes de dessertes fines, comme la liaison Ussel-Clermont. Soit. Une autre de vos propositions consiste dans un mécanisme permettant aux communes et intercommunalités de déléguer une compétence au Département dans les domaines comme l'électricité, le gaz, les télécommunications, l'éclairage public, l'alimentation en eau, la voirie, la petite enfance et la famille. Toutes les communes et intercommunalités seront-elles d'accord pour céder certaines de leurs compétences au Département ? Ce n'est pas certain, mais reste à voir. Cela entraînera sans doute des mois, voire des années de débat. Ce n'est donc pas en décembre 2025 que cette affaire sera réglée, d'autant que le contexte politique national ne facilitera sans doute pas les choses. Ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour engager une réforme de nos institutions. Ce mémorandum a au moins le mérite d'ouvrir sérieusement le débat.

On nous accuse, nous, les socio-démocrates, de toutes les vilénies en matière de discussion avec le gouvernement. Alors, faisons un peu de politique. Il y a quelques mois, vous souteniez tous monsieur RETAILLEAU. Mais où donc est-il passé ? Il a disparu de la circulation, qu'il s'agisse des trains, de l'autoroute ou des routes secondaires, parce qu'il ne voulait pas de monsieur Bruno LE MAIRE aux armées. Quel était le problème ? Même Roselyne BACHELOT déclare qu'il s'est tiré une balle dans le pied. La doxa LR était pourtant limpide : pas d'assistanat, pas d'immigrés, pas d'impôts, et la retraite à 67 ans pour tous, comme le confirment les votes des sénateurs CHASSEING, NOUGEIN et de la députée MEUNIER. Quid de la pénibilité ? Maçons et autres aides-soignantes, vous repasserez plus tard. Les travailleurs et les travailleuses pénibles n'intéressent pas la représentation nationale et c'est le seul vrai scandale social et politique dans ce pays.

Pour finir, Monsieur le Président, chers collègues, je vous fais part de deux ou trois interrogations supplémentaires. Le recours concernant l'ADDIAM (Agence Départementale de Développement des Initiatives Artistiques et de Médiation) a été jugé en cassation. Qu'en est-il de la décision et de ses répercussions pour le Département, notamment en matière de finances ou concernant les personnes licenciées ? Nous sommes certains qu'aujourd'hui, vous vous y prendriez autrement. L'exercice du pouvoir a cela de bon qu'il évite parfois de dangereuses embardées idéologiques. Nous

voudrions à cette occasion vous féliciter pour le maintien du budget culture pour 2026, quand beaucoup de départements l'ont taillé à la serpe. Nous les aurions même un peu augmentés, car la culture évite encore et toujours que la sauvagerie ne gagne. Nous voulons également en savoir un peu plus sur le Tour de France. Non pas que nous soyons contre ce projet, bien au contraire, mais pour assurer la transparence due aux Corrèziens, qu'en est-il de l'engagement financier du Département sur le montage de cette opération ? Enfin, et pour terminer sur une note d'humour, saura-t-on enfin d'où partira ce Tour de France corrézien ? Cessons de réfléchir en vain et demandons à ceux qui savent. S'agit-il de Malemort, Cosnac, ou Brive ? Prononcez-vous, car ces trois villes sont toutes gérées par des maires sortants qui souhaitent renouveler leur mandat.

Merci.

M. ARFEUILLERE – Mes chers collègues,

Je puis vous confirmer en tout cas le lieu d'arrivée, le 12 juillet, place Voltaire, à Ussel. Je serai heureux de vous accueillir, toutes et tous, même si je ne suis plus maire.

Plus sérieusement, « nous sommes en guerre ». Ces mots, longtemps réservés aux heures sombres de notre histoire, ont raisonné une énième fois sous la présidence MACRON il y a quelques jours. Non pas dans un discours présidentiel théâtral, mais dans la bouche du général MANDON, chef d'état-major des armées françaises. Face aux maires de France, il a choisi de choquer et d'alerter, parce que, je le cite, « le temps file dangereusement et que nous avons peut-être connu notre dernier été en paix ». Oui, aujourd'hui en France, on nous dit que nous sommes en guerre. Mais cette formule, nous ne l'avons que trop entendue : depuis maintenant deux quinquennats, nos concitoyens vivent au rythme d'un pouvoir qui brandit la guerre comme on brandit une diversion. Guerre contre le Covid, survenue à la veille des dernières élections municipales. Guerre en Ukraine, juste avant l'élection présidentielle. Guerre énergétique, conséquence directe des décennies d'aveuglement industriel d'un pays qui s'est laissé dicter sa politique nucléaire par ceux qui sont contre tout, au nom d'un écologisme de salon, affaiblissant aussi notre souveraineté. Guerre contre le narcotrafic, déclarée chaque année, sans jamais rétablir l'ordre dans les quartiers où tant de familles vivent sous la menace des dealers. J'émetts une pensée pour la famille de Mehdi KESSACI, ce jeune homme qui souhaitait devenir policier et qui a été abattu en représailles au témoignage de son grand frère, lanceur d'alerte. Son drame dit tout du courage de nos forces de l'ordre et de la violence qu'elles affrontent chaque jour. Enfin, on nous dit parfois que nous risquons aussi la guerre sociale, tant les fractures sociales, territoriales et intergénérationnelles se sont aggravées. Il est vrai qu'un tel contexte donne envie de faire des enfants et de participer, comme l'appelle de ses vœux le Président de la République, au « réarmement démographique ».

Certains y verront peut-être la mise en scène d'un chef à l'agonie qui se rêve chef de guerre après avoir trop lu Machiavel ; d'autres, plus lucides, y verront surtout le chant du cygne, le crépuscule d'une présidence dont on ne retiendra, décidément, rien, si ce n'est la fin d'un nouveau monde qui n'a jamais vraiment existé, promis à la rupture, et qui finit par rappeler, tristement, des pages de notre histoire que nous ne souhaitons pas revivre. Ce que nous vivons aujourd'hui, c'est un pouvoir en fin de course qui tangué de gauche à droite, comme depuis le premier jour, et dont les réformes se font systématiquement détricoter à l'Assemblée, dans une agitation devenue permanente. La saga du budget en est la preuve. Chaque année, un nouvel épisode, et cette fois-ci, un record historique : un budget rejeté à l'unanimité, ou presque, puisqu'un seul député l'a soutenu. Du jamais-vu sous la Vème République. C'est un pouvoir qui parle de guerre, mais qui ne se bat pas, parce que la guerre, la vraie, le combat quotidien, ce sont les Français qui le mènent. Les familles, tout d'abord, qui se battent pour boucler les fins de mois, subissant l'inflation et des taxes toujours plus absurdes, imaginées sur les bancs de l'Assemblée nationale par LFI et consorts. Les entrepreneurs, les artisans, les TPE, les PME qui créent de l'emploi, malgré les normes, malgré les charges, malgré la concurrence étrangère contre laquelle l'Etat ne fait rien. Les forces de l'ordre et les secours qui interviennent parfois au péril de leur vie, trop souvent insultés, agressés, mais toujours debout pour protéger et sauver nos concitoyens. Les associations qui maintiennent le bien-vivre ensemble dans nos villes, nos villages, nos quartiers, partout où l'Etat s'est retiré. Nos agriculteurs, eux aussi sur le front, pendant que le Président s'apprête une nouvelle fois à renier sa parole en voulant ratifier les accords du Mercosur. Et enfin, les élus locaux, les maires notamment, qui se battent chaque jour

pour leurs communes, pour maintenir les services publics et le lien social, et qui s'interrogent : auront-ils encore la force de briguer un nouveau mandat ?

Oui, la France se bat. Elle se bat pour sa survie au quotidien. Mais elle se bat sans l'Etat, ou si peu. Un Etat qui veut être tout et qui, à ce rythme-là, ne sera bientôt plus rien. Et pendant que certains fantasment la guerre, nous ici, en Corrèze, nous faisons ce que l'Etat ne fait plus : nous accompagnons, nous investissons, nous innovons, nous protégeons. C'est précisément dans ces moments-là que les territoires, et particulièrement les départements ruraux comme le nôtre, doivent se lever pour rappeler une vérité simple : la France ne se gouverne pas seulement depuis la capitale, elle se gouverne aussi depuis chacune de nos communes corréziennes. C'est tout le sens du mémorandum corrézien adressé au Premier ministre dans la perspective d'un grand acte de décentralisation. Je veux saluer ce travail collectif et transpartisan qui s'inscrit dans une démarche constructive, exactement à l'opposé des réflexes de blocage, souvent trop présents au niveau national. Le mémorandum porte un diagnostic lucide et surtout des solutions immédiates, un pacte de confiance entre l'Etat et le Département pour expérimenter, avancer et agir sans attendre.

Sans attendre est notre manière de faire. Nous n'allons pas attendre un hypothétique budget ou une énième loi spéciale pour continuer d'agir, comme nous l'avons toujours fait aux côtés des Corrégiens. C'est pourquoi nous maintenons nos engagements auprès des associations, pilier du lien social, particulièrement dans les zones rurales, où elles irriguent la vie culturelle, la pratique artistique et l'accès de tous à la culture. Le rapport qui vous sera présenté le confirme clairement autour de trois réalités très positives : le dynamisme et la vitalité exceptionnels de notre tissu associatif, une enveloppe culturelle maintenue à 1,6 M€ (un choix politique fort dans une période budgétaire contrainte, alors que beaucoup de départements sacrifient cette dépense), et une lisibilité renforcée pour les associations, avec des réponses données dès la fin de 2025 afin de sécuriser leurs projets et leur fonctionnement. Nous n'allons pas attendre non plus pour innover et préparer l'avenir en améliorant le cadre de vie des Corrégiens. C'est pourquoi notre Département s'apprête à lancer le premier projet mondial de couverture solaire d'une infrastructure routière portée par une collectivité. 3,4 kilomètres de déviation, 52 000 mètres carrés de panneaux pour 13 000 mégawatts heures par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 10 000 Corrégiens. Mais ce projet n'est pas seulement une prouesse technique, c'est le symbole de ce que les départements et les collectivités savent faire.

L'été prochain, la France entière regardera la Corrèze et ses routes, qu'elles soient solaires, vertes pâtes, sinueuses, de vallées, de villages ou de petites montagnes puisque, le dimanche 12 juillet, nous accueillerons une étape 100 % Corrèze du Tour de France, longue de 185 kilomètres entre Malemort, Brive, Cosnac et Ussel. C'est une magnifique fête populaire qui mettra en lumière tout ce qui fait la force de notre Département. Au fond, cette séance le montre : il existe bel et bien une méthode corrézienne de la concertation, de l'écoute, du dialogue, et du bon sens mis au service du terrain. Alors que, depuis 2017, le sentiment de mépris et d'abandon des campagnes a atteint son paroxysme, l'heure n'est pas à opposer les territoires entre eux. L'heure est à rappeler une évidence : le gouvernement doit enfin écouter la voix des territoires. En ce sens, nous plaçons pour une République réellement décentralisée, qui s'appuie sur la créativité de ses acteurs, les solidarités de ses territoires, les singularités de chacun. Une République de proximité, qui rapproche les Français des décisions qui les concernent. Une République que certains se contentent de promettre et que nous, ici, nous construisons chaque jour avec nos moyens, notre engagement et notre bon sens corréziens.

Et parce que la République ne doit oublier personne, je veux conclure en ayant une pensée pour les femmes victimes de violences. Cette semaine, partout en Corrèze, des actions de prévention ont été menées dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cela nous rappelle l'ampleur d'un fléau qui n'épargne aucune famille, aucun territoire. A ces femmes, à leurs enfants, nous devons un soutien total, une protection inconditionnelle et une action publique à la hauteur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT — Merci à tous pour ces propos liminaires de grande qualité. Nous reviendrons sur le sujet de la décentralisation.

Je souhaite cependant apporter quelques clarifications pour éviter toute méprise. Ne confondez pas notre mémorandum et les injonctions du Premier ministre. Nous n'avons jamais sollicité le transfert des locaux hospitaliers. Cela supposerait un état des lieux et des moyens colossaux que l'État, en quête d'économies, n'assumera pas. En revanche, la mutualisation des services techniques entre l'hôpital et les collectivités constitue une piste à explorer.

Pour ce qui est de la cohérence, si nous avons transféré la dépendance vers les ARS (Agences Régionales de Santé), c'est parce que ces établissements tendent à devenir des établissements de santé. Notre proposition est de supprimer les ARS en les intégrant au ministère de la Santé, et de redonner au préfet le rôle de patron de la santé au niveau local. Le Département a davantage intérêt à renforcer la gouvernance locale entre les préfets et les présidents d'exécutifs locaux, plutôt qu'à prendre la présidence des conseils d'administration des hôpitaux. Le modèle proposé dans le mémorandum est similaire à celui des hôpitaux de Corrèze. S'agissant des EHPADs (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), nous sommes tout aussi cohérents : notre prochain schéma directeur de l'autonomie proposera de transformer des places d'EHPAD en places d'USLD (Unité de Soins de Longue Durée). Eu égard à notre démographie, nos établissements sont davantage du ressort du futur ministère de la Santé que du Département. Le Premier ministre vient de formuler une autre proposition : le transfert complet du secteur médico-social. Mais quid des EHPADs, dont les directeurs sont nommés par l'État, qui finance en outre la partie soins, dont l'ampleur grandit ? Si le Département doit gérer le dossier et recruter une centaine d'effectifs, alors l'État devra mettre la main à la poche, puisqu'il s'agira d'un personnel soignant. Il est évident que cela ne fonctionnera pas non plus.

Pour ce qui est des retraites, je suis très à l'aise. Je partage complètement le vote défavorable de Francis DUBOIS. Nous plébiscitions une retraite à points, prenant en compte la pénibilité, les carrières hachées des femmes et le handicap, et nous considérons la durée de cotisation comme une meilleure formule que l'âge de départ légal. J'ai fait allusion à l'irresponsabilité des partenaires sociaux, qui auraient dû trouver un accord sur la question, comme sur l'assurance-chômage. Il est impératif de conserver des amortisseurs, c'est ce qui fait la force du modèle français, mais nous devons veiller à ne pas les dévoyer.

Le vrai sujet est de savoir si nous serons capables d'inviter ces débats — refondation de notre modèle social, équilibre budgétaire, décentralisation, réforme constitutionnelle — dans l'élection présidentielle. J'en doute, car les médias laissent peu de place aux sujets de fond.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 101

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2026
AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. COMBY — Comme chaque année, tant que le budget n'est pas voté le 1^{er} janvier, le Président peut recouvrer les recettes et engager les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Il peut aussi mandater les dépenses relatives au capital des emprunts et à l'annuité de la dette. Les dépenses pluriannuelles incluses dans une autorisation de programme peuvent également être liquidées. De plus, le rapport qui vous est présenté propose des ajustements à prendre en compte concernant les autorisations de programme.

Il vous est donc demandé aujourd'hui d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les autres dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Cela concerne le budget principal du Département, ainsi que les budgets annexes du Centre départemental de santé, du Centre de l'enfance et de la famille, et de Corrèze Autonomie.

La délibération n° 101 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 102

ACTIONS ENTREPRISES APRES LES OBSERVATIONS
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

M. COMBY — Entre octobre 2023 et janvier 2024, la Chambre régionale des comptes a contrôlé notre gestion sur plusieurs points : la gouvernance, notre mission de cofinancier du RSA, la situation patrimoniale de la collectivité et la mise en œuvre de la transformation de la fonction publique. En novembre 2024, nous avons pris connaissance des recommandations définitives du rapport d'observation. Aujourd'hui, nous devons rendre compte des actions menées.

Plusieurs recommandations sont aujourd'hui totalement mises en œuvre. Premièrement, quatre recommandations relatives aux impayés du RSA sont appliquées depuis longtemps. Une autre recommandation concernait le rattachement de la Direction de la communication, qui ne dépend plus du Directeur de cabinet du Président. Depuis novembre 2024, de nouvelles actions ont été entreprises : l'inscription des engagements pluriannuels en fonctionnement et en investissement dans le rapport d'orientation budgétaire, le contrôle des organismes satellites et l'évaluation des effectifs nécessaires à la continuité de nos services.

L'ensemble des recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes est donc aujourd'hui mis en œuvre par le Département. Il convient de prendre acte de ces éléments.

Mme VALLEE — Ce rapport présente le suivi des actions mises en œuvre suite aux observations de la Chambre régionale des comptes, avec un focus particulier sur les organismes satellites. Vous mentionnez notamment le recrutement d'un chargé de mission pour l'analyse des risques liés à ces organismes. Je souhaiterais revenir sur le dossier de DORSAL et plus particulièrement sur l'étude que le Département a financée concernant le retrait éventuel d'un ou plusieurs de ses membres. Les premières conclusions de cette étude soulignent des enjeux financiers très importants et complexes : le coût potentiel du rachat des réseaux à DORSAL, les risques liés au remboursement des subventions de l'Etat, de l'Europe et de la Région, ainsi que les conséquences financières d'une rupture anticipée des contrats de délégation de service public (DSP) actuellement en vigueur avec la société publique locale (SPL). À cela s'ajoutent des enjeux juridiques et techniques.

Compte tenu de ces éléments, pouvez-vous nous indiquer quelle est aujourd'hui la position de l'exécutif départemental ? Dans ce contexte, pourriez-vous également nous préciser vers quel scénario l'étude va désormais se poursuivre ?

M. LE PRESIDENT — Comme je l'ai déjà dit, concernant ce dossier, nous avons suivi la Haute-Vienne, qui tient à sortir du syndicat et a mené une large consultation auprès de ses EPCI (Etablissements publics de Coopération Intercommunale), obtenant a priori leur aval. Nous ne l'avons pas imitée sur ce point, car ce n'est pas notre priorité. Lors d'une réunion, j'ai indiqué que, si les votes de chacun étaient respectés, nous serions d'accord pour étudier la sortie d'un ou plusieurs membres afin d'en mesurer les conséquences. Celles-ci s'annoncent assez lourdes. Je ne connais pas les scénarios envisagés et j'ai donc demandé une réunion avec les exécutifs pour clarifier les tenants et les aboutissants.

Le fond du problème, au-delà de la sortie ou non de DORSAL, est que nous créons des outils qui cherchent ensuite à s'auto-alimenter. Cette difficulté est générale : une fois créés, ces organismes sont difficiles à gérer et le retour d'information est complexe. C'est le cas pour DORSAL, et la situation est encore pire avec la SPL Nouvelle-Aquitaine, dont la transparence est très limitée. La Haute-Vienne s'est focalisée sur DORSAL, tandis que nous nous sommes concentrés sur la SPL Nouvelle-Aquitaine. Tous les points que nous avons soulevés il y a six ans concernant la

délégation de service public, qui est mal conçue, sont aujourd'hui reconnus comme problématiques par ceux qui siègent. Très honnêtement, eu égard au renouvellement des EPCI, il ne se passera rien dans l'immédiat. L'année 2027 sera consacrée à l'expertise juridique. Les élections départementales auront lieu en 2028 et la fin de la DSP (Délégation de Service Public) du RIP1 interviendra en 2029. Il ne se passera donc rien avant 2030.

J'insiste sur le fait que ces outils s'auto-alimentent. DORSAL a accompli sa mission de construction du réseau et veut maintenant se lancer dans de nouveaux projets, tels que le réseau LoRaWAN, ce qui implique de nouveaux financements. La position de l'exécutif est qu'ils doivent cesser d'inventer de nouvelles missions. Nous les avons créés uniquement pour construire le réseau. Le problème est que les directeurs de ces structures deviennent intouchables. Il ne s'agit pas d'un manque de confiance dans leurs compétences et agissements, mais de leur rappeler qu'ils ont des comptes à rendre. C'est pourquoi je préfère internaliser les missions chaque fois que possible.

Le problème de fond est que les gouvernements successifs de notre pays, quelle que soit leur couleur politique, sont très proches des opérateurs historiques. C'est ainsi que des fortunes ont été bâties et que les campagnes électorales sont financées. L'Etat ponctionne trois milliards d'euros sur les opérateurs tout en les protégeant, par exemple en bloquant les augmentations de redevances sur les réseaux d'initiative publique (RIP). Aujourd'hui, lorsque nous facturons à Orange un service qui nous coûte 9 €, l'Etat nous contraint à le facturer 5,60 €. Le véritable enjeu consiste donc à travailler au juste prix en tant que service public. Nous subissons une divergence de vue politique avec la SPL, qui considère que le service public doit être subventionné. Pourquoi le service public devrait-il coûter de l'argent lorsqu'il est géré par le Département, tandis qu'une DSP (Délégation de Service Public) rapporte de l'argent aux actionnaires des opérateurs ? Le service public doit pouvoir obtenir le même retour sur investissement que le secteur privé. Cette dichotomie est aujourd'hui plus prégnante avec la SPL qu'avec DORSAL. La Haute-Vienne risque de déchanter en pensant pouvoir vendre son réseau, car les opérateurs ne céderont pas un centime. Nous avons décidé de suivre le mouvement pour ne pas jouer les « vilains petits canards », mais nous n'avons encore jamais abordé le sujet avec nos EPCI (Etablissements publics de Coopération Intercommunale), ce qui démontre bien que nous sommes pour l'instant dénués de toute intention.

M. COMBES – Nous devons également régler la question de Corrèze Habitat. Les enjeux de logement social sont très importants. Les gouvernances passées ont conduit à de graves écueils, notamment à des licenciements au sein de la régie. L'intégration au Département des anciens fonctionnaires territoriaux qui y étaient détachés va également augmenter notre masse salariale, même si des besoins existent. Enfin, la question de l'aéroport reste posée et fait partie de ce débat global.

M. LE PRESIDENT – Je reconnais que Corrèze Habitat constitue un dossier prioritaire, car notre besoin de logements est prégnant. Si le bilan 2025 confirme une capacité de redressement, nous conserverons cet office public HLM. Sinon, je vous proposerai une fusion-absorption avec des acteurs compétents. J'en ai discuté avec le directeur d'Action Logement, qui dispose de 11 milliards d'euros, alors que le pays peine à construire des logements. La question est de savoir si, dans le cadre de la décentralisation, c'est bien le rôle des collectivités que de porter directement ce type de structure. La mission ne devrait-elle pas plutôt incomber à des organismes parapublics, comme Action Logement, qui détiennent des fonds et les prélèvent à la source ? Nous protégerons son personnel, mais il n'y aura pas de troisième chance pour Corrèze Habitat.

M. BOUNIE – Concernant l'aéroport, nous devrions dépasser les 100 000 passagers cette année, ce qui représente un record historique depuis son ouverture. Néanmoins, RYANAIR a annoncé son départ de plusieurs aéroports, dont Brive, Strasbourg et Bergerac. Nous avons rencontré l'entreprise pour tenter de maintenir ses lignes. Pour l'instant, seule la liaison avec Porto sera supprimée pour l'hiver. Les négociations sur les lignes de Porto, Londres et Séville pour l'été prochain sont en cours. Parallèlement, nous échangeons avec deux autres compagnies aériennes pour récupérer les lignes dans le cas où RYANAIR déciderait finalement de maintenir sa position.

M. LE PRESIDENT – En réponse à Bernard COMBES, concernant l'ADDIAM (Agence Départementale de Développement des Initiatives Artistiques et de Médiation), le budget de la culture est maintenu, voire en augmentation.

L'ADDIAM coûtait 500 k€ de fonctionnement par an. Nous avons provisionné cette somme en cas de jugement défavorable. Comme nous avons gagné à chaque fois avant la cassation, sa décision fait l'objet d'un appel. Le bilan culturel global mené par le Département est bien supérieur en termes de participation.

Concernant le Tour de France, nous proposerons, dans le cadre des orientations budgétaires 2026, une participation de 50 % du Département aux frais de la ville de départ, soit 144 k€, dont 60 k€ pour les animations, comme les randos-gourmandes cyclistes. L'enveloppe globale maximale pour le Département sera de 230 k€, incluant la communication et le pavoisement des communes. Cette étape corrézienne constitue une force, car elle couvre sept de nos neuf communautés de communes. Elle passe par les villes principales et les plus beaux villages. Le départ est fixé à Malemort, avec retransmission en direct au journal de France 2. L'étape traversera Brive, puis passera par Malemort pour le départ réel, avant de ressortir à Cosnac et de se diriger vers Turenne. Ce schéma est classique.

Acte est donné.

RAPPORT N° 103

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE :
VOLET SANTÉ - MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

Mme DUBOST — Dans le cadre de notre politique RH volontariste et dynamique, nous agissons pour améliorer continuellement les conditions et la qualité de vie au travail des agents du Département. A cet égard, la question de la protection sociale constitue un enjeu majeur pour permettre à ces derniers de mieux prévenir la survenue de problèmes de santé, limitant ainsi les coûts pour la Sécurité sociale et l'impact des arrêts longs sur le fonctionnement de la collectivité, et pour renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale en offrant aux agents une protection sociale solide et adaptée à leurs besoins.

Ainsi, après le dispositif de prévoyance mis en œuvre depuis le 1er janvier dernier, nous vous proposons aujourd'hui de valider le volet santé à compter du 1er janvier 2026. Cette mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la réforme nationale qui vise à garantir à chaque agent public un meilleur accès à une couverture complémentaire de qualité, tout en assurant la participation financière des collectivités employeuses dans un esprit d'équité et de solidarité. Dans le cadre de cette obligation, nous avons souhaité, pour notre part, aller au-delà d'une simple mise en conformité. En effet, fidèle à son rôle d'employeur responsable, le Département s'attache à proposer à ses agents une couverture santé complète, accessible à tous et véritablement protectrice, qui contribue pleinement à l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons leur proposer de bénéficier du contrat Groupe conclu avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze, et le prestataire MNT en qualité d'organisme assureur. Ce contrat collectif solidaire et responsable intègre le dispositif 100 % santé et garantit un haut niveau de protection pour tous, sans questionnaire médical ni limite d'âge. Il offrira aux agents un tarif avantageux, une couverture complète et modulable selon quatre niveaux de garantie. Je vous invite à prendre connaissance du détail du barème et des différents niveaux de garantie à l'intérieur du rapport. Afin d'encourager l'adhésion du plus grand nombre, la collectivité participera forfaitairement à hauteur de 15 € brut par mois et par agent, dans la limite du montant de la cotisation. Pour votre parfaite information, ce dispositif a reçu un avis favorable du Comité social territorial lors de sa séance du 12 novembre dernier. Ce niveau de participation s'inscrit dans un effort global et cohérent en faveur du pouvoir d'achat et de la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents, renforcé par deux mesures complémentaires particulièrement avantageuses.

En ce sens, je vous propose d'approuver, d'une part, l'élargissement de la monétisation du compte épargne-temps avec le passage de 3 à 5 jours indemnisables chaque année, offrant ainsi aux agents une plus grande souplesse dans la gestion de leur temps et de leur rémunération et, d'autre part, la revalorisation de la part fixe du complément indemnitaire annuel de 360 € à 420 €, traduisant la volonté du Département de renforcer la reconnaissance du travail accompli, notamment dans les contextes de surcharge ou de vacances de poste, et d'améliorer l'attractivité des métiers au sein de la collectivité. Validées à l'unanimité en CST (Comité Social Territorial), ces mesures incitatives et volontaristes à destination des agents du Département s'inscrivent naturellement dans le droit fil du dialogue social de qualité et des échanges réguliers que nous avons avec les représentants du personnel.

Au total, le déploiement du volet santé, de la protection sociale complémentaire et des mesures incitatives du pouvoir d'achat constituent une nouvelle avancée forte dans notre politique RH, pleinement engagée pour la sécurité et la santé des agents et l'amélioration de leur qualité de vie au travail. En conséquence, je vous propose aujourd'hui d'adopter les deux mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents et l'offre santé proposée dans le cadre de la convention de participation portée par le CDG19 avec la MNT, pour une entrée en vigueur au 1er janvier prochain et qui représente un engagement financier de notre collectivité estimé à 270 k€ pour l'exercice 2026.

Je voudrais aussi saluer le travail avec l'ensemble des organisations syndicales. Je pense qu'elles ont été force de proposition, on les a suivies. Je pense que c'est pour le plus grand bénéfice de tous, parce qu'ils en ont gagné un peu plus que ce qui était prévu. C'est aussi ça le dialogue social.

M. LE PRESIDENT — Je salue le travail réalisé avec l'ensemble des organisations syndicales, qui ont été force de proposition et que nous avons suivies pour le plus grand bénéfice de tous.

La délibération n° 103 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 104

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES

Mme DUBOST — Ce rapport, qui a reçu un avis favorable du Comité social territorial le 12 novembre dernier, permet de redéployer des moyens vers la Direction de l'action sociale, famille et insertion, et vers le Centre départemental de santé du secteur d'Ussel. Des ajustements de moyens sont également opérés pour la Régie autonome Corrèze Autonomie afin de faciliter les renforts et les remplacements.

Mme BOISSIERAS — J'attire l'attention sur la réduction des effectifs des collèges, qui s'élève à 38,3 ETP en moins sur 3 ans. Un dialogue social régulier est-il mené pour accompagner cette décision, qui impacte 240 salariés du Département et engendre des questionnements ?

M. LE PRESIDENT — Les effectifs ont subi des départs à la retraite, dont certains ont été remplacés. Le point le plus sensible concerne l'accueil à temps plein. Un double dialogue social a été engagé, l'un avec les secrétaires généraux des collèges pour qu'ils expriment leurs difficultés, l'autre avec les organisations professionnelles. Des réunions sont prévues début décembre et le dialogue sera maintenu de façon permanente.

M. COMBES — Le service public d'accueil dans les collèges constitue un sujet de fond. En tant qu'ancien proviseur, je sais à quel point cette fonction est essentielle, et ce n'est pas à la vie scolaire d'assurer cette mission. Cette dernière est chargée d'assurer la surveillance et réalise un accompagnement de vie pédagogique. Ce n'est pas non plus le rôle de la secrétaire du Principal que de guider des parents vers l'infirmerie pour qu'ils puissent récupérer leur enfant souffrant. Il faut être conscient que l'entrée dans un établissement scolaire doit être encadrée. Les agents d'accueil attachés à ces fonctions font un excellent travail et nous interpellent. Nous défendons le maintien de ce service, dont la compétence doit être partagée entre le service public d'éducation et le Département.

M. LE PRESIDENT — Nous ne supprimons pas la fonction d'accueil. Je constate simplement que quatre collèges disposent d'un accueil à temps plein, tandis que les deux tiers n'en ont pas et fonctionnent malgré tout. La nécessité d'optimiser la masse salariale est avérée et n'est pas remise en cause. Il est possible, notamment dans les plus gros établissements, d'organiser l'accueil différemment en réorganisant les effectifs et missions. C'est sur ce point que nous menons un dialogue et nous accordons du temps aux responsables de collèges pour modifier leurs pratiques. Je ne doute pas que nous trouverons une solution pour maintenir la qualité de service.

En revanche, je suis agacé par la création, dans le budget de l'Éducation nationale, de 6 000 postes d'enseignants supplémentaires, alors que le nombre global d'élèves diminue. Nos besoins en vie scolaire et en AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) sont criants et nous ne pouvons pas les satisfaire. Idem pour les IME (Instituts Médico-Educatifs) : 32 % des enfants qui nous sont confiés présentent une orientation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et devraient être accueillis en IME, pas chez une assistante maternelle ou au Centre départemental de l'enfance. Je ne mets nullement en cause la pertinence de création de 6000 postes, mais je préférerais qu'ils soient attribués aux IME, là où les besoins sont prégnants. Je pousse un cri d'alarme, car nous sommes confrontés à ce problème tous les jours.

Mme TAYSSE — Je reviens sur les dotations et les règles de calcul que vous avez fixées, fort du constat selon lequel certains collèges disposaient de réserves importantes.

M. LE PRESIDENT — Peut-être faut-il effectivement revoir cette règle, en vigueur depuis 2008.

Mme TAYSSE — Ce n'est pas le sens de ma question. La règle instaurée vise à réduire la dotation des établissements.

M. LE PRESIDENT — Cette règle a été fixée par François HOLLANDE, nous n'avons fait que la reprendre. Nous ne l'avons ni créée ni modifiée depuis 2010. Le problème réside dans le fait que les établissements mélangent tout dans leurs comptes de fonctionnement, du voyage scolaire à la facture de gaz. Certains vont même jusqu'à utiliser leur fonds de roulement pour réaliser des investissements à notre place, puis nous réclament une nouvelle dotation. J'ai demandé aux services de faire preuve de davantage de rigueur dans le contrôle des comptes.

Mme TAYSSE — Je ne cherche pas à remettre en cause le principe de la dotation annuelle, qui doit coller aux besoins réels et être dépensée. Il est logique d'analyser les finances des établissements disposant d'un bas de laine trop rempli. Ce n'est pas mon sujet. Le problème que j'évoque concerne les collèges qui ont été lourdement sanctionnés. Je prends l'exemple du collège Clémenceau à Tulle. Sa dotation théorique, basée sur sa superficie et son nombre d'élèves, est de 225 600 €. Or, parce qu'il avait par le passé un fonds de roulement trop élevé, sa dotation est tombée à 128 700 €. Cet impact très lourd oblige le gestionnaire à puiser dans ses ressources pour respecter la règle d'un fonds de roulement compris entre 60 et 90 jours. Ce sont les modalités de récupération de la dotation pleine et entière qui posent problème. Vous avez mis en place un ralentisseur que nous contestons. Une fois la sanction appliquée, même si le collège rentre dans les clous, il ne récupère pas immédiatement sa dotation. Il traîne cette sanction pendant des années, car la récupération se fait à hauteur de 10 % par an. Il faut faire sauter ce ralentisseur, car cela vous oblige de toute façon à renflouer les caisses de ces établissements qui ne peuvent faire face à leurs dépenses. Ces derniers sont contraints de vous solliciter sans cesse, de présenter des argumentaires, et cela s'apparente à une mise sous tutelle.

M. LE PRESIDENT — Une mise sous tutelle ne me gênerait pas. Pourquoi devrions-nous toujours verser de grosses dotations en cours d'année à deux ou trois établissements, sous prétexte qu'ils pratiquent le mélange des genres dans leurs comptes ?

Mme TAYSSE — Je ne peux pas laisser dire cela. Le budget de fonctionnement d'un collège comprend forcément des objets divers et variés, des services généraux au secteur éducatif, qui relèvent tous de la compétence du Département en matière de fonctionnement. Il n'est pas question ici de discuter du tri des comptes, mais de récupération de la dotation pleine et entière lorsque l'établissement a redressé la barre. Faites preuve de bon sens. Tant que vous n'aurez pas agi sur ce point, je remettrai le sujet sur la table.

M. COMBES — Juste un mot sur le collège Clémenceau, qui constitue un établissement très complexe sur le plan bâtementaire. Il est situé sur une colline, et son isolation est contrainte par les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France. Cela est regrettable, car le travail formidable réalisé sur le collège Victor Hugo démontre qu'il est possible d'œuvrer de façon collaborative et efficace. Pour vous donner un exemple de la lourdeur des normes, je me bats depuis cinq ans pour modifier l'entrée de l'hôpital de Tulle. Je vous rejoins donc sur la nécessité de revoir les normes lorsqu'elles sont à ce point bloquantes. Par ailleurs, quid de la fusion entre les collèges et lycées de Bort-les-Orgues ?

M. LE PRESIDENT — Le processus suit son cours. Les optimisations foncières font partie des sujets à examiner. Concernant le collège Clémenceau, je ne suis pas inquiet. Nous trouverons des solutions pour établir de bonnes pratiques.

La délibération n° 104 est adoptée à la majorité, par 28 voix pour, 10 abstentions.

RAPPORT N° 105

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme VIDAL — Je vous invite à prendre acte dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président, suite aux délégations consenties par l'Assemblée départementale.

Acte est donné.

RAPPORT N° 106

**PROJET D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA DÉVIATION DE LUBERSAC :
AVANCEMENT ET LANCEMENT OPÉRATIONNEL DES TRAVAUX**

M. COMBY — Ce projet s'inscrit dans notre politique énergétique ambitieuse « Corrèze Transition Écologique » lancée en 2018, et dans le programme « Corrèze Bouclier Énergétique » de 2022. L'objectif est de produire une électricité verte locale et de réduire la facture énergétique des Corrèziens d'au moins 10 %, tout en répondant aux objectifs nationaux de neutralité carbone et de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), fixés par la loi Climat et résilience de 2021. En outre, la démarche vise à garantir aux habitants et aux acteurs économiques un accès à une énergie locale propre et compétitive.

Le projet d'ombrières photovoltaïque sur la déviation de Lubersac constitue la vitrine de notre stratégie. Ce projet est exemplaire sur le plan environnemental et inédit à l'échelle nationale, et vise à produire de l'énergie renouvelable sans consommer de nouveaux sols. Il est porté par une collectivité et consiste à couvrir une infrastructure routière de panneaux solaires sans consommer un seul mètre carré supplémentaire de foncier. Ce chantier est structurant et bénéficie d'une reconnaissance nationale. Il se composera de 52 000 mètres carrés de panneaux solaires, installés le long d'une déviation de 3,4 kilomètres et qui devraient produire 13 000 mégawatts/heure d'électricité verte, soit la consommation de 2 500 foyers ou de 10 000 Corrèziens.

Pour rappel, nous avons délibéré ici même le 11 avril 2025. Depuis, le projet a franchi toutes les étapes : le marché global de conception et réalisation que nous avons attribué au groupement SOLSTICE/BETOM/NGE/EHTP et l'agence CLARY ARCHITECTES ; le passage devant la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport le 28 mai, qui a rendu un avis favorable assorti de prescriptions ; et l'obtention du permis de construire le 12 juin dernier. Une seconde réunion de la sous-commission s'est tenue le 3 septembre pour apporter des réponses aux préconisations. Le 5 novembre, nous sommes ressortis lauréats de l'appel d'offres national de la Commission de régulation de l'énergie, devenant ainsi la première collectivité de France à obtenir une telle reconnaissance. Pour information, cet appel d'offres a reçu plus de 400 candidatures, et moins de 80 ont été retenues. Nous sommes le seul département en portage direct de projet. La Corrèze peut être très fière de cette réussite à la fois politique et technique, saluée au niveau national et démontrant qu'un département peut être à la pointe de l'innovation énergétique. Un arrêté ministériel sera prochainement publié, récompensant l'audace, l'engagement et le sérieux du Département, qui bénéficiera ainsi d'une garantie de rachat de l'électricité à hauteur de 97 € le mégawattheure durant 20 ans.

Le coût du projet, initialement estimé à 20 M€, est aujourd'hui ramené à 16 116 M€, soit une économie de plus de 3,8 M€, confirmant la rigueur de notre gestion. L'investissement sera entièrement porté par le Département via un emprunt, qui sera remboursé par Corrèze Énergie, exploitant de l'installation. Les recettes d'exploitation attendues sont de 1,2 M€ par an, auxquelles s'ajouteront des revenus d'autoconsommation collective et de vente directe. Le retour sur investissement est prévu à 18 ans. Ce projet nous permettra de produire une électricité 100 % corrézienne, 10 % moins chère que les tarifs commerciaux moyens actuels. La revente pourra être effectuée en direction des communes, des EPCI (Établissements publics de Coopération Intercommunale), et des entreprises dans un rayon de 20 kilomètres.

Les travaux dureront 15 mois, avec une livraison prévue en décembre 2026, la mise en service des installations en janvier 2027 et une ouverture de la route en février 2027. 350 structures support seront construites, et 25 250 centrales solaires seront posées et branchées. L'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) créé le 4 juillet dernier par notre Assemblée exploitera et entretiendra les installations photovoltaïques, et pilotera la commercialisation de l'énergie produite pour vendre le premier électron en février 2027.

J'insiste sur le caractère pionnier de cette réalisation au niveau national. Produire en Corrèze et pour la Corrèze une énergie propre, locale et solidaire, constitue un enjeu majeur. Corrèze Énergie est une étape structurante dans la construction du bouclier énergétique corrézien et permet l'émergence d'un circuit court de l'électricité au bénéfice direct des Corréziens. Sans la volonté, l'audace et la persévérance de notre dynamique et infatigable président Pascal COSTE, 100 % engagé au service des Corréziens, ce projet n'aurait pas abouti. D'autres tentatives, à Marseille ou à Bordeaux, ont avorté.

Je demande donc à l'Assemblée d'autoriser le Département à accomplir toutes les diligences nécessaires à la parfaite réalisation du projet et à signer l'avenant avec le groupement titulaire pour un montant de 16 116 M€. Je vous demande également de valider le calendrier des travaux et de maintenir la mission confiée à l'EPIC Corrèze Énergie pour la production du premier électron en février 2027.

M. LABBAT — Tout d'abord, le groupe adresse ses remerciements et félicitations à toutes les équipes qui ont travaillé sur ce dossier. Il y a quelques mois encore, je n'étais pas très fan des VVP (Voies Vertes Pâles), j'ai même voté contre. Désormais, je suis fan de la nouvelle VVP, la voie verte photovoltaïque. Nous sommes très heureux de nous associer à ce projet qui démontre effectivement toute votre opiniâtreté. Vous avez ramené le coût de plus de 20 M€ à 16 M€. Je parlerais plutôt de non-dépense que d'économie, mais nous reconnaissons votre maîtrise en matière de finances et de délais.

J'ai néanmoins quelques questions concernant la rentabilité. Je suppose que nous allons emprunter la totalité du financement. Le revenu de 1,2 M€ dépend-il de l'ensoleillement ou est-il garanti ? Mon calcul suggère un besoin moyen de 3 heures d'ensoleillement par jour, ce qui me semble peu par rapport à mon expérience personnelle. J'ai bien compris que ce montant était sanctuarisé. J'insiste sur l'intérêt de vendre notre électricité à des partenaires en autoconsommation, car ils l'achèteront plus cher que les 97 euros/MWh annoncés. Par ailleurs, le calcul du retour sur investissement à 18 ans intègre-t-il le coût de l'emprunt, qui s'élèvera tout de même à plusieurs centaines de milliers d'euros ? Enfin, le raccordement se fera sur le poste-source de Lubersac. J'espère qu'il est assez puissant. Cela soulève un problème plus large : nous sommes incités à développer le photovoltaïque, mais nous nous heurtons à la saturation des postes-sources. La couverture des parkings par des ombrières deviendra bientôt une obligation, mais elle se révélera inapplicable dans certains territoires, faute de capacité de raccordement. Il est prodigieux que les entités qui nous imposent des contraintes en matière de transition énergétique n'aient pas prévu l'accompagnement nécessaire. Je veux m'assurer que nous pourrions bien brancher l'intégralité du projet au poste-source de Lubersac. En effet, au sein de Tulle Agglo, nous ne pouvons plus nous raccorder aux postes-sources de notre territoire depuis l'arrivée des champs photovoltaïques de Saint-Pardoux, car ils sont tous saturés.

Pour terminer, ce projet offre une capacité de récupération d'eau pluviale considérable sur la totalité des toitures. Cette eau serait d'une qualité bien supérieure à celle récupérée sur la route, qui peut être souillée. Qu'avez-vous prévu à ce sujet ?

M. LE PRESIDENT — Je vous propose de visionner une vidéo présentant le projet.

Une vidéo est projetée en séance.

M. COMBES — Je tiens à vous féliciter. Certains s'imaginent qu'il suffit de passer quelques coups de fil et de laisser des ingénieurs travailler pour qu'un tel projet voie le jour. Or, c'est le propre du politique d'être capable de créer et de générer des projets de cette nature, il est très important de le souligner. Cela me rappelle la centrale électrique de Chastang, qui représentait 12 mégawatts, soit l'équivalent de 8 000 habitants. Je me souviens de la complexité de cette opération et de l'énergie colossale qu'elle avait exigée pour aboutir. Le travail politique, c'est avant tout cela : faire naître des projets d'envergure, et montrer qu'il existe des solutions majeures, y compris sur le plan énergétique. Je salue ce travail collectif, dans lequel vous vous êtes pleinement engagé. Grâce à ses barrages et ses centrales photovoltaïques, la Corrèze deviendra un département producteur d'énergie.

M. LE PRESIDENT — Votre intervention rejoint la question de Jean-François LABBAT sur la récupération de l'eau. Si nous avons stoppé le lot 2 des travaux de surface et avons enclenché des modifications, c'est justement parce que l'ombrière peut nous pourvoir en eau propre. Pour les deux prochains projets, nous opterons d'emblée pour une conception-réalisation, car je pense que nous pouvons encore améliorer l'efficacité du modèle économique. Le modèle actuel est viable, mais de justesse. Il est calculé sur 20 ans, alors que les panneaux ont une durée de vie de 40 ans. La route sera payée au bout de 40 ans, en comptant le coût de l'emprunt. Ce projet constitue un démonstrateur à grande échelle, dont nous devons observer le comportement. Sa faisabilité a reposé sur des aspects à la fois techniques, administratifs et financiers. Notre contrat de transition écologique a certainement pesé dans la balance. La négociation avec la Caisse des Dépôts a pris six mois. Pour les prochains projets, nous modéliserons d'emblée notre retour d'expérience.

Je souhaite revenir sur le sens des actions politiques. Même les entreprises qui ont remporté le marché n'y croyaient pas. Nous nous sommes battus en permanence pour convaincre. Le soir où la publication de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) est parue, le patron du groupement m'a appelé pour m'assurer que nous trouverions des solutions. Il a finalement compris qu'il porterait la responsabilité de l'annulation du projet s'il maintenait ses positions tarifaires : le secteur privé n'est pas toujours vertueux.

Concernant le raccordement, des capacités ont été libérées suite à l'annulation d'un gros projet, qui va rouvrir de la bande passante pour ceux des agglomérations. Nous nous sommes battus pour faire le ménage dans les listes d'attente et mettre un terme à des blocages de puissance suspendant d'autres projets fin prêts. À Lubersac, le poste sera renforcé afin de disposer de la puissance nécessaire. Souvent, ce qui est préalablement présenté comme impossible devient possible quand la situation se corse. Nous allons saturer le poste, ce qui obligera ENEDIS à réaliser des travaux pour accueillir d'autres projets dans le secteur, ce qui démontre bien que la solution existe. Mais notre République se plaît à pratiquer le « non » de principe.

Quant au renouvellement des concessions des barrages, il est crucial que la loi BATTISTEL, portée par une députée socialiste de l'Isère, soit adoptée rapidement. Cette loi propose une solution pour ne pas mettre en concurrence les barrages, mais faire en sorte qu'EDF puisse en devenir propriétaire et réaliser les investissements nécessaires en suréquipement. 12 % de l'énergie de la vallée de la Dordogne est produite par des barrages dont la concession est échue. Ce n'est pas le barrage qu'il faut placer en concurrence, mais l'énergie qu'il produit. Je bataille auprès du Premier ministre pour que cette énergie soit récupérée en vue de faire baisser la facture globale des Corrèziens de 10 %. Cette énergie, qui représente 30 % de la production nationale, serait mise aux enchères. Si nous pouvions la racheter pour la redistribuer à un prix compétitif, ce serait un succès. La loi BATTISTEL est actuellement entre les mains du Conseil d'Etat, ce qui est bon signe. Si nous réussissons à faire baisser la facture énergétique des entreprises, nous deviendrons encore plus attractifs. Dernièrement, nous avons réalisé un test avec Électrons de Corrèze pour l'usine BMS à Meymac, et la baisse du prix de l'énergie a été décisive pour son maintien.

J'en ai discuté hier avec le Président de la Haute-Corrèze Communauté : leur territoire dispose un potentiel photovoltaïque élevé. Il est dommage que son parc solaire fasse l'objet d'un PPA (Power Purchase Agreement) avec VUITTON, alors que cette entreprise a largement les moyens d'acheter son courant au prix fort. Elle cherche simplement à renforcer son image RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Pendant ce temps, les entreprises locales, comme les fonderies ou ALSAPAN, n'en bénéficient pas. Il est irrationnel que des ressources produites localement profitent principalement au CAC 40, alors que nos habitants et entreprises en ont besoin. Les projets imaginés autour de l'aéroport nous permettront de payer les redevances et d'assurer l'équilibre.

M. BOUNIE — Concernant la centrale au sol de l'aéroport, nous arrivons à la fin des débats, le comité syndical ayant lieu le 9 décembre. L'offre ultime sera remise mardi prochain. Je peux vous assurer qu'il n'y aura pas de revente à VUITTON. Deux candidats se distinguent avec des résultats très importants pour l'aéroport. La subvention d'équilibre versée par le syndicat à la Régie n'aura plus lieu d'être, car le loyer lié à la location des terrains garantira la survie de l'aéroport et la pérennisation de toutes ses lignes pour les 30 prochaines années, même en cas d'inflation.

M. LE PRESIDENT — Quand l'argent manque, il faut être capable d'aller le chercher là où il se trouve et d'en faire prioritairement profiter nos territoires.

La délibération n° 106 est approuvée à l'unanimité.

RAPPORT N° 107

DECENTRALISATION - CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE A LA REFLEXION NATIONALE EN VUE D'UN NOUVEL ACTE DE DECENTRALISATION

Mme BUISSON — Le sujet de la décentralisation a été ouvert par M. le Premier ministre, Sébastien LECORNU, dans le cadre d'une réflexion nationale appelée « Grand acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale ». Le département de la Corrèze a reçu un courrier le 19 septembre annonçant un prochain projet de loi. Cette démarche répond au constat d'un enchevêtrement des compétences entre l'Etat et les collectivités, source de lourdeurs administratives, de coûts supplémentaires et d'illisibilité pour les citoyens. L'ambition annoncée est de renforcer l'efficacité de l'action publique, de simplifier l'organisation territoriale et d'offrir une lisibilité accrue des responsabilités. La réforme vise à ce que chaque compétence soit clairement identifiée et rattachée à une autorité publique responsable devant les citoyens. La consultation nationale cible plusieurs domaines stratégiques, notamment la santé et l'accès aux soins, la transition écologique, l'urbanisme et le logement, les mobilités, la culture, le tourisme et le sport. Autant de sujets qui font écho à nos réalités.

Dès le 23 septembre, le Président du Conseil départemental a salué cette initiative, y voyant l'opportunité d'une étape décisive pour une République plus proche et plus efficace, tout en réaffirmant que la réussite de la réforme ne passera que par un pacte clair et renouvelé entre l'Etat et les collectivités, un pacte fondé sur la subsidiarité, la responsabilité et la confiance. Forts de l'écoute des Corrèziens et de notre ruralité, ainsi que de notre gestion des politiques publiques de proximité, nous avons donc souhaité être force de proposition dans cette période et à cette occasion. Notre méthode s'est appuyée sur une démarche ouverte et concertée pour élaborer une contribution corrézienne représentative des sensibilités politiques et des réalités locales. Un groupe de travail transpartisan dénommé « Décentralisation » s'est donc réuni le 7 novembre dernier pour formaliser un projet de réponse intitulé « Mémoire », que nous vous présentons aujourd'hui. Au-delà de cette proposition, le Département souhaite affirmer sa pleine disponibilité pour échanger avec les associations d'élus, mais aussi l'ensemble des strates des collectivités locales volontaires, et plus largement participer activement à d'éventuels groupes de travail nationaux, qui préfigureront un futur projet de loi de décentralisation, toujours dans une logique de coconstruction avec l'Etat et les territoires. Notre démarche s'inscrit dans une perspective claire : bâtir une véritable République des territoires.

Mais qu'est-ce qu'une République des territoires ?

Loin d'être une fiction administrative ou un simple slogan, elle est en réalité quelque chose de simple et de concret, une manière de faire vivre l'intérêt général au plus près des réalités, des habitants et des élus qui les servent chaque jour. La République des territoires, ce n'est donc pas la République de la technocratie et des experts, mais celle du bon sens, du bon sens paysan (si cher à notre Président et à Annick TAYSSE), et du pragmatisme, celui du terrain, des élus locaux, des corps intermédiaires, du monde associatif et de nos concitoyens. La République des territoires n'est pas une République contre l'Etat, mais avec l'Etat, fondée sur une répartition claire des compétences de chacun, sans doublon ni angle mort. La République des territoires n'est pas non plus une République des campagnes contre les métropoles, mais celle des complémentarités entre les deux, où chacun a sa place et son rôle à jouer, à commencer par les territoires ruraux, qui doivent être enfin considérés comme des atouts et non comme des manques, voire des boulets. La République des territoires n'est pas une République de l'uniformité systématique qui se cacherait derrière une pseudo-égalité, mais une République de la différenciation capable d'adapter ses règles aux réalités locales, de reconnaître la diversité plutôt que de rechercher systématiquement à la standardiser à tout prix. La République des

territoires n'est pas, enfin, la République des injonctions descendantes, mais celle de la confiance partagée entre les acteurs, où l'action publique s'élabore avec les territoires, et non depuis les sommets administratifs ou les ministères.

C'est à cette vision concrète, équilibrée et offensive que ce Mémoire corrèzien entend contribuer aujourd'hui. C'est le fruit d'un travail collectif et rigoureux, mais ce document répond à plusieurs finalités complémentaires. Il vise d'abord à établir un diagnostic critique de notre République décentralisée. Un changement de paradigme dans la conduite de nos politiques est inévitable pour renouer avec la proximité, avec la responsabilité, pour redonner de la lisibilité et de l'efficacité à l'action publique, mais surtout et avant tout, pour restaurer la confiance de nos concitoyens qui sont lassés. Ce changement est d'autant plus indispensable que l'essoufflement du centralisme à la française, version « année 2020 », nous invite à écouter davantage les territoires, à faire confiance aux élus locaux et aux corps intermédiaires, et aussi à adapter les normes aux réalités du terrain. Ce Mémoire est aussi l'occasion d'affirmer une vision positive et prospective de la ruralité, et ce sujet dépasse largement la situation du département de la Corrèze. La ruralité concerne 88 % des communes en France, soit 22 millions d'habitants. Loin d'être une nostalgie ou un repli, cette ruralité porte en elle un avenir possible pour notre pays. Elle n'est ni une fatalité ni une marge silencieuse. Comme le disait François MAURIAC : « Paris est une solitude peuplée. Une ville de province est un désert sans solitude ». Cette formule, qui paraît contradictoire, dit bien toute la richesse des liens sociaux s'établissant dans nos campagnes, dont le mode de vie est, sur ce point, facilitateur. Doit-on continuer à concentrer les populations dans les métropoles, à remettre de la densité sur de la densité, alors que nos campagnes, dans le même temps, constituent des espaces de peuplement disponibles, capables d'innover, d'entreprendre, d'offrir des conditions de vie et d'activité en phase avec les grands défis qui se posent aujourd'hui à la France. La ruralité, dans sa diversité, offre souvent la bonne maille, la bonne échelle pour expérimenter. Il ne s'agit pas de bafouer le terme d'expérimentation, mais de reconnaître que cette échelle du petit permet peut-être d'adopter des approches prudentes avant de déployer des projets de grande ampleur. Cette taille humaine permet de tester, d'ajuster, de comprendre les dispositifs. C'est un échelon de vérité démocratique, d'appropriation citoyenne qu'il ne faut pas négliger. La Corrèze est un territoire d'expérimentation et d'équilibre. Elle peut donner corps et légitimité à des politiques publiques plus proches, plus efficaces et plus justes.

Aussi, avec ce Mémoire, nous entendons mettre sur la table des propositions concrètes à l'attention du gouvernement, articulées autour de cinq grands piliers qui nous semblent incontournables pour transformer l'action publique : la décentralisation, la déconcentration, la différenciation, la subsidiarité et la péréquation.

La décentralisation est l'essence même des lois de 82 et implique que les collectivités soient déclarées pleinement responsables sur des compétences du quotidien, tandis que l'État reste centré sur ses missions régaliennes. Mais attention, les collectivités doivent pouvoir disposer des moyens financiers et réglementaires afférents. Décentraliser, ce pourrait être, par exemple, confier au Département la coordination d'une vraie politique de la famille. Estimez-vous lisible et compréhensible que la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et la CAF (Caisse d'Allocations familiales) statuent sur la question de la planification des modes de garde entre les assistantes maternelles, les crèches, etc., sans que les responsabilités ne soient clairement définies ? In fine, il est très compliqué de concrétiser un projet de mode de garde collectif ou semi-collectif.

La déconcentration, quant à elle, plaide en faveur d'un État territorial efficace et lisible placé sous la houlette des préfets de département, mais dans le respect des collectivités locales qui doivent être considérées non comme des prestataires de service, mais bien comme des partenaires de l'action publique. Déconcentrer, c'est par exemple réaffecter des personnels d'agences nationales au sein des préfetures et des services territoriaux de l'État, sous l'autorité du préfet de Département, afin de renforcer, entre autres, l'ingénierie publique au service des projets locaux et peut-être, bien souvent, d'éviter l'accumulation de freins. Actuellement, les projets ont besoin de plusieurs années avant de sortir, alors qu'ils pourraient être concrétisés en quelques mois.

La différenciation vise à adapter les normes nationales au contexte local et éviter que des règles uniformes, indigestes, ne fragilisent davantage les territoires éloignés des métropoles. Comment, dans une France aux paysages aussi différents et climats si variés, peut-on concevoir une uniformité, voire une standardisation des normes à marche forcée ?

La standardisation est dangereuse, voire très coûteuse. Comment peut-on considérer qu'une personne âgée qui vit en montagne doit être traitée de la même façon et au même coût qu'une personne qui vit en ville ? Différencier, c'est par exemple reconnaître que les étangs et les seuils hydrauliques constituent un patrimoine environnemental et économique utile. D'une part, pour le stockage de l'eau, pour la biodiversité, mais aussi pour l'irrigation agricole ou encore la résilience climatique. Appliquer avec uniformité le principe de la continuité écologique en imposant systématiquement la suppression des seuils revient à nier ces réalités, à nous amener à nous battre, à perdre de l'énergie et de l'argent pour des sujets qui ne le méritent pas. La différenciation consiste à adapter pour être juste, et non uniformiser au nom d'une égalité qui n'est qu'apparente. Les effets d'annonce se révèlent contre-productifs : les populations finissent par ne plus croire dans la politique. Il n'y a pas pire que l'inaction résultant d'intentions trop ambitieuses qui resteront lettre morte.

La subsidiarité a pour rôle de clarifier les missions de chacun, et accorder de la confiance aux échelons qui agissent efficacement sur le terrain. Mais faire confiance, c'est aussi reconnaître que tout ne peut pas être piloté depuis Paris et que l'échelon local est souvent le plus pertinent pour identifier les besoins, pour cibler les publics, pour agir concrètement, pour expliquer ces différences. Qui mieux que les territoires et les collectivités pour concevoir les modalités d'un dispositif social, une aide à l'installation médicale, une solution de mobilité ?

La péréquation vise quant à elle à ne laisser aucun territoire sans moyens, et à garantir à chacun la capacité d'exercer pleinement ses compétences. Péréquer, c'est par exemple mieux intégrer les indicateurs de vulnérabilité territoriale : la démographie, le vieillissement, le poids de la fiscalité locale, l'isolement. Il est impératif de prendre ces éléments en compte dans les mécanismes de redistribution nationale, afin que des départements ruraux comme la Corrèze ne soient pas pénalisés par une petite assiette fiscale, tandis qu'ils supportent des charges sociales croissantes.

Passé ce panorama des grands principes qui fondent notre vision d'une action publique renouvelée, il convient naturellement de rappeler que ce mémorandum n'a pas vocation à clore le débat. Il constitue une première base corrézienne à parfaire et amender, en lien avec les autres collectivités pour construire une réponse véritablement concertée. De surcroît, la portée de cette contribution dans le temps demeure incertaine, sa mise en œuvre nécessitant au moins l'adoption d'une nouvelle loi, dont l'issue dépendrait soit de l'obtention d'une majorité parlementaire à l'Assemblée nationale, soit d'un nouveau contexte politique issu d'une élection présidentielle. Aussi, à travers ce mémorandum, nous souhaitons proposer dès à présent, sans attendre d'évolution législative, un cadre d'expérimentation reposant sur un pacte de confiance entre l'Etat et le département de la Corrèze. Nous sommes prêts. Ce pacte serait placé sous un double pilotage, interministériel au niveau national, et sous l'égide de Monsieur le Préfet et du Département au niveau local, et permettrait d'engager rapidement des initiatives concrètes pouvant constituer la base d'une contractualisation anticipée dans des domaines aussi variés que la santé, les solidarités humaines, l'aménagement du territoire, l'environnement, les mobilités, l'économie, la commande publique, la sécurité, l'éducation, le sport, la culture ou encore le tourisme.

Je vous propose donc d'approuver le projet de mémorandum pour qu'il soit transmis officiellement au Premier ministre et qu'il permette d'ouvrir ce vaste sujet.

M. PEYRET — Concernant le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), je vous avoue être inquiet. Le 7 novembre, lors d'une réunion sur la réserve foncière régionale à Bordeaux, j'ai ressenti la lassitude et presque un désengagement des élus. Il y a urgence à se mobiliser. Le ZAN constitue un sujet majeur qu'il ne faut surtout pas négliger. Il en va de la survie de nos territoires ruraux et de nos services publics. Sans possibilité de développement structurel, nous ne pourrions pas faire face aux enjeux de demain, comme l'accompagnement social et économique du vieillissement de la population. J'invite les parlementaires et les ministres à venir visiter notre département. Le sénateur du Nord, Philippe HENAULT, a très bien compris l'absurdité de ce dispositif. Si la règle ne tient pas compte de la réalité des territoires ruraux, elle devient injuste, inefficace et inapplicable. La sobriété foncière ne peut être un dogme urbain ni un diktat idéologique. Pour la Corrèze, nous revendiquons un droit à la différenciation pour nous développer sans nous dénaturer. Pour moi, le ZAN à la corrézienne, c'est « Zéro Absurdité Nette ».

Mme MAURIN — En matière d'autonomie, nous avons prouvé avec Corrèze Autonomie qu'un service public simple, humain et proche peut changer la vie des gens. C'est une réussite. Nous pourrions à présent aller plus loin en créant « Corrèze Autonomie à domicile », un guichet unique qui faciliterait la vie des familles et des professionnels. Aller plus loin, ce serait aussi permettre au Département d'adapter le tarif de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) au territoire. Une aide à domicile en zone rurale ne présente pas les mêmes contraintes qu'en ville, avec de grandes distances à parcourir entre deux interventions. Le temps de trajet fait partie du travail. L'autonomie consiste à permettre à nos aînés de vivre dignement chez eux grâce à un service public proche, lisible et efficace. C'est le cœur d'une décentralisation réussie.

M. SOLER — S'agissant de l'insertion et du RSA, deux voies sont possibles. Soit les CAF (Caisses d'Allocations Familiales) nous sont transférées et nous assurons l'ensemble du dispositif, soit l'Etat met en place son allocation sociale unique. Dans ce cas, qu'il reprenne 100 % du financement avec une règle claire : pas plus de 70 % du SMIC. Les départements peuvent piloter l'insertion s'ils disposent des moyens de sanctionner quand c'est nécessaire. Les revenus de solidarité ne doivent pas excéder ceux du travail. Un bénéficiaire a des droits, mais aussi des devoirs. Nous savons accompagner et former, mais nous devons aussi pouvoir dire non lorsque l'insertion est refusée par confort et que la solidarité est détournée. Le RSA, c'est le Revenu de Solidarité Active. La solidarité ne donne pas droit à un chèque en blanc, il s'agit d'un contrat, et pour qu'un contrat fonctionne, où chacun doit faire sa part.

M. LE PRESIDENT — Le Premier ministre a reconfirmé au Congrès et dans son courrier sa volonté de créer une allocation unique regroupant le RSA, les aides au logement et d'autres prestations. Cela suppose de recentraliser le RSA, car il ne sera pas possible de créer une allocation unique si nous ne gérons qu'une partie du dispositif, puisque les aides au logement ne sont pas de notre ressort.

Mme BARTOUT — Comme vous le savez, les départements sont coordinateurs de la protection de l'enfance et nous en assumons ce rôle avec sérieux. Mais la réalité, c'est que l'Etat ne nous donne plus les moyens de répondre à ces explosions de besoins. La pédopsychiatrie s'effondre, les services sont saturés et ce sont les enfants les plus fragiles qui en payent le prix. Nous laissons des familles et des enfants en difficulté, très souvent, et il y a encore plus grave : aujourd'hui, 32 % d'enfants confiés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ont une orientation handicap. Ce sont des enfants qui devraient relever de la santé, de la pédopsychiatrie, de dispositifs spécialisés. Bref, de l'Etat. Pourtant, faute de place, faute de pilotage, faute d'engagement national, ils se retrouvent chez nous dans des dispositifs départementaux, alors que ce n'est pas leur place. Nous faisons ce que nous pouvons, et souvent plus que notre part, mais cela n'a aucun sens. Les assistants familiaux, par exemple, font face à des crises d'enfants fragiles dues au manque de place, mais le CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et des Familles) est également en tension. Quant aux mineurs non accompagnés, chacun le sait, nous assumons des situations qui relèvent d'abord de la politique migratoire. On nous demande de compenser les défaillances d'un autre système, ce n'est ni juste, ni cohérent, ni tenable. Que chacun assume enfin ses responsabilités et que l'on retrouve une politique : à l'Etat, la santé et l'éducation, dont les IME (Instituts Médico-Educatifs), et les politiques migratoires ; et au Département, la protection de l'enfance. C'est cela, la décentralisation : une répartition des rôles lisible, assumée et efficace, pour que nos enfants d'aujourd'hui et de demain aient droit à des soins adaptés, sans attendre des mois ou des années.

M. LABBAT — Je tiens à rassurer Franck PEYRET concernant le ZAN : les maires ne baissent pas la garde. Le sujet revient sur la table toutes les semaines. Lorsque 3 ans d'études sont nécessaires pour réviser un PLU (Plan Local d'Urbanisme), alors qu'il a suffi de 15 mois pour valider un projet de panneaux photovoltaïques sur une longueur de 3,4 kilomètres, je me dis qu'il y a un problème.

Depuis que je suis élu, deux sujets m'importent : les enfants et les personnes âgées. Je m'associe aux propos de Sandrine MAURIN sur l'autonomie et je m'étonne que le courrier du Premier ministre ne parle pas de l'école. Elle est pourtant l'affaire de tous : communes, départements, régions et Etat. Une refonte me semble nécessaire. L'école doit être nationale. Les maires se battent pour sauver leurs établissements scolaires. Nous devons définir conjointement un temps de trajet raisonnable pour un enfant et sanctuariser nos écoles, afin d'en finir avec cette épée de Damoclès perpétuelle des ouvertures et fermetures de classes intempestives. En tant qu'élus, nous devons nous contenter des moyens fournis par l'Education nationale et nous arranger pour que l'école fonctionne. La même situation se répète

pour le Département avec les collèges et pour la Région avec les lycées. Je suis très surpris que le courrier du Premier ministre n'aborde pas le sujet de l'école, qui est la base de tout, mais qui fait l'objet d'une politique de long terme, dont on ne récolte les fruits que 18 ans après, ce qui est sans doute jugé trop long.

Mme TAURISSON — Je rebondis sur ces propos. La décentralisation de l'éducation doit s'inscrire dans une politique du bon sens. Il s'agit de donner de la visibilité aux familles et aux élus ruraux qui se battent pour garder leurs écoles ouvertes. Pourquoi ne pas expérimenter le transfert des lycées ? La proximité change tout dans la gestion quotidienne. Prenons un exemple pratique : au lycée René Cassin de Tulle, une simple clôture endommagée par un camion attend d'être réparée depuis plus d'un an. Pourquoi ? Rigidité administrative, procédures interminables, éloignement de Bordeaux... Le résultat est là. Si le Département avait la compétence des lycées, la décision de lancer les travaux aurait déjà été prise, instruite et suivie en proximité beaucoup plus rapidement, comme nous le faisons pour les collèges. Ce qui manque, ce n'est pas la bonne volonté, c'est la capacité à décider vite et au bon niveau. La décentralisation doit replacer le pouvoir décisionnaire là où se trouvent les besoins. L'efficacité réside dans la proximité.

M. TAGUET — Depuis 20 ans, la preuve est faite que les territoires savent faire mieux que l'Etat lorsque des responsabilités leur sont confiées. En Corrèze, nous avons récupéré les routes nationales en 2005 et nous les avons améliorées, car la proximité, c'est l'efficacité. Aujourd'hui, le système a atteint ses limites : l'Etat décide, les régions encaissent et les départements entretiennent 95 % du réseau routier sans toucher un centime des taxes qui devraient le financer. Tout remonte à Paris, à Bordeaux ou aux concessionnaires autoroutiers. Dans un pays où 88 % du territoire est rural, ce modèle n'a plus de sens. Pour faire simple, la route doit payer la route. Ce leitmotiv a été porté par tous les élus départementaux à l'Assemblée des départements de France. Une part de la fiscalité autoroutière devrait revenir aux départements pour entretenir, moderniser et sécuriser leurs réseaux. La République des territoires implique de faire une distinction entre ceux qui roulent la France, et ceux qui la font rouler (les départements).

M. ARFEUILLERE — Le Premier ministre envisage de transférer au Département l'immobilier des hôpitaux. Sur le principe, pourquoi pas. Nous avons l'habitude de gérer des bâtiments, nous disposons de l'ingénierie et de l'expérience nécessaires. Mais soyons honnêtes, nous n'avons pas la capacité financière de rattraper des décennies de travaux non réalisés dans nos hôpitaux. Si l'Etat nous confie cette responsabilité, il doit nous en donner les moyens, et ils ne doivent pas être dérisoires. Un plan d'investissement national, sérieux, massif et durable est indispensable, et la gestion de la santé doit être réattribuée au ministère de la Santé, sans l'éclater entre des agences et des injonctions contradictoires. Le pilotage doit être clair, et accorder au préfet son rôle d'arbitre territorial. Enfin, concernant le secteur médico-social, le préfet doit pouvoir assurer la régulation sanitaire et le Département l'autonomie, les personnes âgées et le handicap.

Mme ROME — Je voudrais dire un mot sur l'agriculture, qui a également grand besoin de décentralisation. Des Parisiens qui ne connaissent rien à notre secteur établissent des normes. Il faut rendre au Département la gestion de ses propres dispositifs. Notre plan d'aide à la diversification et à l'adaptation au changement climatique fonctionne bien, comme le prouvent les nombreux dossiers que nous examinons. L'agriculture française est plurielle, façonnée par la diversité de nos territoires. Un éleveur du plateau de Millevaches ne peut être mis en comparaison avec un grand céréalier. Il faut adapter les normes aux réalités du terrain, privilégier le cousu main et non imposer des normes nationales hors-sol qui découragent ceux qui nous nourrissent et freinent la transmission des exploitations. L'agriculture n'a pas besoin de bureaucratie supplémentaire, mais de liberté, de confiance, de proximité et de bon sens.

M. ARFEUILLERE — De la même façon, l'ingénierie de territoire ne fonctionne que si elle est proche du terrain. Depuis 10 ans, l'Etat a créé de nombreuses agences et des dispositifs hors-sol : Petite ville de demain, Villages d'avenir, pourquoi pas « Hameaux d'après-demain » ? Autant d'outils qui n'ont rien changé, sinon engendré des coûts et des contraintes supplémentaires. Tout ceci n'est que communication, et non du service. Les communes rurales n'ont ni besoin d'acronymes ni de coquilles vides, mais d'ingénieurs sur le terrain. L'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) ou le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) ne doivent pas constituer des boîtes mail nationales, mais des équipes réimplantées en préfecture pour aider les élus à monter les dossiers. Elles doivent être les chevilles ouvrières d'un Etat conciliateur, et non d'un

Etat flic. Les responsabilités ont en outre besoin d'être clarifiées : les syndicats d'eau doivent gérer la distribution, tandis que les travaux structurants doivent être portés par les départements. Cela est vrai aussi pour la fibre ou les énergies. La loi NOTRe a morcelé les réseaux au point de saper le pilotage d'ensemble. Il est temps de retrouver de la cohérence et du pragmatisme. Voilà ce que signifie pour nous la décentralisation.

M. COMBES — Ce qu'il faut conclure de tous ces propos fort intéressants, c'est que la « République française corrézienne » nous irait bien. Si deux présidents de la République étaient corréziens, c'est que la Corrèze a un certain savoir-faire. Cependant, la solution passera par un Etat fort, s'appuyant sur les corps intermédiaires que sont les EPCI (Etablissements publics de Coopération Intercommunale), les communes et la Région. Le constat est flagrant à travers le désengagement de la SNCF, notamment avec la fermeture des guichets à Tulle le dimanche, alors que cette gare compte plus de 180 000 passagers par an. Un glissement est à l'œuvre. Nous soutiendrons votre mémorandum, avec la mesure et la pondération qui siéent aux socio-démocrates que nous sommes.

Mme BUISSON — L'enjeu de la décentralisation est notre capacité à porter collectivement un sujet. Certaines réformes passées ont engendré des effets calamiteux pour nos territoires, notamment la possibilité pour la Région d'intervenir sur nos dispositifs. En revanche, la nécessité d'unir nos forces sur les grands sujets est essentielle. L'exemple du ferroviaire est parfait pour illustrer cela. Certes, chaque strate de collectivité a un rôle à jouer, mais la capacité à agir ensemble est parfois plus que nécessaire.

M. BOUNIE — Il n'y a pas d'égalité des territoires sans égalité d'accès aux transports. S'agissant de l'aéroport, l'obligation de service public sur la ligne Brive-Paris constitue une réelle nécessité tant elle représente un investissement pour l'avenir. La participation de l'Etat doit être pérenne. Les obligations de service public sont dans le viseur, alors qu'elles devraient être sanctuarisées. Par ailleurs, nous devons nous montrer très vigilants sur l'artère historique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, mais également sur les lignes Ussel-Clermont et Tulle-Bordeaux. En conclusion, la péréquation et la solidarité territoriale sont essentielles. En reliant les territoires, on les libère, mais en les coupant, on les enterre.

M. COMBY — La commande publique constitue un sujet majeur pour protéger nos savoir-faire locaux et la vie de nos territoires. En Corrèze, chaque marché public fait vivre les PME (Petites et Moyennes Entreprises), maintient des emplois et soutient des filières. Partout dans le monde, les pays protègent leurs entreprises nationales et valorisent leurs champions, mais pas en France. Il est indispensable d'instaurer un critère de ruralité dans la commande publique, afin que nos entreprises aient accès à ces marchés et continuent de faire battre le cœur de nos territoires.

Concernant la péréquation, le principe est le même. Il faut cesser de pénaliser ceux qui tiennent le pays debout, à savoir les collectivités territoriales. L'équité ne peut se résumer à un simple décompte de la population ; il faut aussi prendre en considération les kilomètres de routes à entretenir et le maintien des services. Ces éléments doivent être intégrés aux calculs de la péréquation. Les grandes métropoles captent toutes les ressources, alors que les territoires ruraux portent les charges : ce n'est plus de la péréquation, mais un transfert à sens unique. Il faut que cela change. La souveraineté économique dans les territoires ruraux exige que l'Etat reconnaisse nos réalités et cesse de nous faire payer pour les réalités des autres.

Enfin, concernant le financement du grand âge, le Premier ministre a évoqué un lien entre la fiscalité nationale et l'action territoriale. En Corrèze, nous demandons depuis longtemps qu'une part de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) soit affectée au financement des actions liées au grand âge. Nous sommes les oubliés de cette politique et ce lien fiscal nous donnerait les moyens d'assumer nos responsabilités. Notre action doit être reconnue et accompagnée des moyens adéquats. Plus largement, la question de l'autonomie financière des départements et des régions est absolument majeure.

M. LE PRESIDENT — L'Etat doit effectivement se recentrer sur ses missions régaliennes : la défense intérieure et extérieure, la sécurité, la justice, la monnaie, les finances publiques, la capacité à lever l'impôt et la diplomatie. La santé ou l'éducation n'en font pas partie. Pour tout le reste, il est important que l'Etat définisse un cadre national avec des garde-fous pour éviter qu'une république différente s'établisse dans chaque canton, tout en sachant aussi les laisser

agir. Par exemple, confier l'éducation aux régions serait-il si problématique ? Nous accordons bien de l'autonomie aux universités. Nous nous sommes beaucoup préoccupés de la strate départementale, mais il faut aussi optimiser les autres niveaux de collectivités, sans pour autant en supprimer. La Région a toute sa place pour définir les grands programmes et orientations. Cependant, en termes de proximité et de « dernier kilomètre », le Département et les intercommunalités sont souvent les mieux placés. Sur le plan économique, la Région peut poser le cadre, et les intercommunalités agir localement. Actuellement, les politiques régionales ne proposent aucune directive pour aider les artisans et PME. Une politique plus déconcentrée avec les intercommunalités le permettrait. Se pose alors la question de la taille critique de ces intercommunalités pour être efficaces, et même de la pertinence de leur place dans les territoires ruraux.

Concernant la santé, si l'Etat réinternalise les missions des agences et donne aux préfets les moyens d'agir avec les acteurs locaux, alors nous serons efficaces. S'agissant des aides sociales, l'Etat doit clarifier sa position : soit il considère que la solidarité est universelle et que les départements sont de simples sous-traitants dénués de tout pilotage politique, soit il reconnaît que les réalités sont différentes. Une heure d'aide à la personne n'a pas le même coût ni la même valeur à Paris qu'à Brive. L'universalisation ne constitue peut-être pas la bonne approche. La réflexion est la même pour nombre d'autres domaines.

Nous espérons que ce débat sera porté en 2027. Nous proposons au Premier ministre et à Alain ROUSSET d'expérimenter un contrat pour inventer une nouvelle version de la Région, un modèle néo-aquitain qui repense la relation régions-départements-EPCI sans supprimer de niveaux. Nous pourrions par ailleurs nous constituer en laboratoire de l'Etat pour tester certains sujets. La Corrèze est un tiers de confiance. Nous avons tenu nos engagements sur le contrat de transition écologique et sur le contrat de Cahors en baissant nos dépenses de fonctionnement de 12 % tout en augmentant l'investissement, ce que personne ne croyait possible. Si le gouvernement cherche des partenaires fiables pour avancer, nous sommes prêts à nous mettre autour de la table. Nous pourrions créer une délégation interministérielle pour travailler sur la différenciation et un nouvel accord avec le préfet et les conseillers départementaux pour suivre les travaux. Si le Premier ministre accepte, je suis prêt à élaborer dès février un contrat de confiance avec le gouvernement, accompagné des orientations budgétaires correspondantes.

Depuis des années, nous cherchons à diversifier nos ressources. Avec la fibre, nous recréons un service public en veillant à obtenir un juste retour sur investissement. Avec les laboratoires départementaux d'analyse, grâce au travail remarquable d'Hélène qui vient d'achever sa présidence, nous avons atteint l'équilibre financier alors que, auparavant, nous perdions de l'argent. L'équilibre est certes fragile, mais à titre de comparaison, le département de la Creuse quitte TERANA pour éviter d'injecter 2 M€. Concernant la délégation de service public de Corrèze Autonomie, nous sommes passés d'une contribution de 400 k€ à 900 k€ par an et nous devrions dégager un excédent d'environ 120 k€, dont nous reverserons 40 % aux salariés pour récompenser leur travail. C'est la preuve de notre efficacité et de notre crédibilité. Nous avons créé davantage de service public, tout en étant efficaces dans des domaines sociaux. Nous façonnons un modèle où l'impôt n'est pas la seule source de revenus, ce qui nous permet de proposer un pacte de confiance à l'Etat.

Je remercie les collègues de la majorité comme de la minorité pour leur contribution. Si les esprits pragmatiques unissent leurs forces, nous pouvons changer le modèle. Je transmettrai en votre nom notre volontarisme au Premier ministre.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport.

La délibération n° 107 est approuvée à l'unanimité.

RAPPORT N° 108

CONVENTION FINANCIERE POUR 2026 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
CORREZE ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CORREZE

Mme AUDEGUIL — La relation entre le Conseil départemental et le Service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze (SDIS) est formalisée dans une convention financière qui arrivera à échéance le 31 décembre prochain. Au regard des contraintes réglementaires qui pèsent sur le budget du SDIS en 2026, à savoir l'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) à raison de plus de 3 points par an pendant 4 ans, et la mise en conformité avec la réglementation européenne, la contribution financière du Conseil départemental est augmentée dans les mêmes proportions que ce qui sera accepté par les collectivités du bloc communal et dans la limite maximale de plus 1,1 %. La contribution 2026 sera ainsi portée à 10 760 150 € au maximum, soit plus 1 17 150 € par rapport au montant de la contribution versée en 2025.

A noter en parallèle que la participation du bloc communal pourrait être réévaluée à hauteur de plus 120 541 € entre 2025 et 2026, passant de 10 958 231 € à 11 078 772 €, soit 1,1 % en plus, en lien avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an, permettant de maintenir une stabilité dans la répartition du poids entre les deux financeurs du SDIS, à savoir 50,7 % pour le bloc communal et 49,3 % pour le Département. En ce sens, un comité des financeurs du SDIS sera réuni le 4 décembre prochain à l'Hôtel du Département.

La délibération n° 108 est approuvée à la majorité, par 35 voix pour, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-François LABBAT).

RAPPORT N° 201

VERSEMENT DES CRÉDITS SEGUR AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR HANDICAP

Mme MAURIN — En 2020, à la suite de la crise sanitaire, l'Etat a engagé le Ségur de la Santé pour reconnaître l'engagement des soignants. Si cette démarche allait dans le bon sens, elle a néanmoins laissé à l'écart de nombreux professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux, appelés « les oubliés du Ségur ». Face à cette situation injuste et aux inégalités créées entre professionnels exerçant pourtant des missions similaires, le département de la Corrèze a fait le choix de l'action.

Aussi, dès 2022, fidèles à notre modèle social corrézien, nous avons souhaité garantir une équité de traitement entre tous les personnels qui accompagnent au quotidien les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les jeunes confiés à la protection de l'enfance. Cet engagement s'est traduit par un effort financier considérable. Entre 2022 et 2025, ce sont ainsi près de 15 M€ qui ont été consacrés par le Département aux revalorisations dites Ségur, dont près de 9,5 M€ sur nos fonds propres, la compensation de l'Etat demeurant partiellement insuffisante (à peine un tiers des montants réellement engagés). Pour autant, nous avons maintenu le cap, considérant qu'il s'agissait d'un choix politique majeur pour, d'une part, préserver l'attractivité des métiers du médico-social, d'autre part, pour garantir la qualité de l'accompagnement des plus fragiles, et enfin défendre un modèle social fondé sur la solidarité et le respect de la dignité humaine.

Ainsi, en 2025, pour la cinquième année consécutive, nous poursuivons notre engagement en versant 2,67 M€ à 11 structures accompagnant nos concitoyens les plus fragiles, conformément aux montants détaillés dans le rapport. Cet effort se poursuit toutefois dans un contexte budgétaire particulièrement contraint pour les départements, marqué par une forte contraction de leurs recettes, l'érosion de leurs épargnes brutes et l'imposition de nouvelles charges décidées unilatéralement par l'Etat, sans compensation à la hauteur. Malgré une gestion rigoureuse et responsable de ses finances, le département de la Corrèze n'échappe pas à ces tensions. Ainsi, même si nous maintenons le versement des 2,67 M€ en 2025, il est essentiel de le dire sans détour : cet effort n'est en rien garanti pour l'avenir, car le Département n'a de fait aucune obligation légale de maintenir ce Ségur spécifique, et s'il le fait aujourd'hui, c'est avant tout par choix politique et non par contrainte. Un choix politique que nous assumons, mais qui devra être réexaminé chaque année à la lumière des compensations réellement versées par l'Etat et de la situation financière de notre collectivité.

Profondément attachés à notre modèle social corrézien, nous sommes fiers de poursuivre un soutien déterminé aux professionnels du handicap, du grand âge et de la protection d'enfance, dans un souci d'équité, de justice sociale et de dignité humaine. Mais la solidarité locale, aussi forte soit-elle, ne peut durablement pallier les carences de la solidarité nationale. Nous appelons donc l'Etat à assumer pleinement ses engagements afin de garantir à tous les professionnels concernés la reconnaissance qu'ils méritent, sans faire reposer les coûts afférents sur les seuls départements.

La délibération n° 201 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 202

COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2026

Mme TAURISSON — Je vous propose d'allouer les dotations de 2026 au titre du fonctionnement et de l'investissement aux cinq collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Pour rappel, la dotation de fonctionnement compte deux forfaits : un pour le personnel, l'autre pour le matériel. Cette dotation représente une enveloppe globale de 892 081 €. Le Département octroie par ailleurs trois dotations spécifiques, dont les montants demeurent constants par rapport à 2025 : 14 000 € pour l'aide au déplacement des élèves pendant le temps scolaire, 12 000 € pour l'aide à l'équipement informatique et 50 000 € pour l'aide aux travaux d'investissement. Le montant total des crédits mobilisés en faveur des collèges privés, sous contrat d'association avec l'Etat, s'élève donc pour l'année 2026 à 906 081 € en fonctionnement et 62 000 € en investissement.

La délibération n° 202 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 203

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES CENTRES DE VACANCES DU DÉPARTEMENT SIS A CHAMONIX ET A SAINT-PIERRE D'OLÉRON : RAPPORT D'ACTIVITÉ SECOND SEMESTRE 2024

Mme ROBINET — Le Département est propriétaire de deux centres de vacances : la Martière, à Saint-Pierre-d'Oléron, et les Chalets des Aiguilles à Chamonix, qui constituent un outil essentiel de sa politique en faveur de l'accès des jeunes et des familles corréziennes aux loisirs, aux séjours éducatifs et aux pratiques sportives. En juillet 2023, nous avons choisi de confier leur gestion à un opérateur unique, l'ODCV Corrèze, dans le cadre d'une délégation de services publics, d'une durée de 10 ans et effective depuis le 8 juillet 2024, afin de renforcer l'efficacité du service, d'en garantir la pérennité et de consolider le modèle économique de ces équipements attractifs.

Conformément au contrat, le délégataire doit remettre chaque année un rapport présentant la gestion des centres et le niveau d'atteinte des objectifs d'accueil des publics corréziens fixés par notre collectivité. Ainsi, sur le second semestre 2024, ce sont 495 enfants qui ont été accueillis dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public), dont 287 collégiens en séjour d'intégration sixième, issus de 6 collèges pour 13 classes ; 208 jeunes corréziens en vacances famille à revenu modeste, dont 141 en accueil collectif et 67 en séjour parents-enfants. A noter qu'aucun élève de classe de découverte CP/CM2 n'a été accueilli sur cette période, ceux-ci ayant séjourné au premier semestre 2024, donc hors périmètre de la délégation de services publics. Pour plus de détails, je vous invite à prendre connaissance du rapport d'activité portant sur le deuxième semestre 2024, tel que l'a examiné la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunie le 19 septembre 2025, et dont vous trouverez le compte rendu en annexe.

Ce premier bilan, qui porte sur un exercice incomplet, a été marqué par une montée en charge progressive liée au démarrage en cours d'année. Il confirme néanmoins la pertinence du recours à la DSP. Cette dernière a en effet contribué à une meilleure structuration de l'activité, une priorisation claire des publics corréziens, l'engagement des premiers travaux et un suivi renforcé grâce à la CCSPL. Pour cette délégation, le Département réaffirme son ambition de garantir un accès facilité aux séjours éducatifs, sportifs et familiaux, tout en valorisant un patrimoine stratégique et en préservant un équilibre économique maîtrisé. J

Je vous propose en conséquence de prendre acte du rapport d'activité du second semestre 2024, transmis par l'ODCV, ainsi que du rapport rendu de la CCSPL.

Mme BOISSIERAS — Le rapport mentionne l'absence de contribution complémentaire, car le second semestre est comptablement déficitaire. Cependant, l'équilibre économique est atteint sur l'année. Si l'exercice avait été complet, il y aurait eu un versement. Le Conseil départemental contribue à hauteur de 250 000 € au titre des obligations de service public, mais en année pleine, le loyer et la part redistribuée représenteraient environ 170 000 €. La charge nette pour la collectivité est donc très faible au regard du travail accompli et du service rendu à de nombreux Corréziens.

M. LE PRESIDENT — Nous travaillons à l'optimisation du service public pour tous. Je pense que cette nouvelle organisation a été bénéfique pour tout le monde et montre que la remise en question des pratiques a du sens. Je m'associe à ces propos pour remercier les services de l'ODCV et les équipes du Conseil d'administration pour leur excellent travail. De nombreuses familles ont besoin de ces deux sites.

Acte est donné.

RAPPORT N° 204

POLITIQUE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. LESCURE — Pour favoriser une offre culturelle de qualité et de proximité, accessible à tous les Corrèziens, partout sur le territoire départemental, nous veillons à accompagner les acteurs culturels dans leurs projets. Ce soutien conséquent contribue à préserver et même à renforcer, dans la durée, le tissu associatif corrézien, notamment en milieu rural. A cet égard, les indicateurs positifs constatés ces dernières années se confirment et s'amplifient, avec une augmentation constante du nombre global d'associations accompagnées qui passent de 467 en 2025 à 473 en 2026, des projets de plus en plus denses et qualitatifs, une progression du nombre et de la qualité des ateliers d'éducation artistique, qui permettent à davantage d'élèves de profiter de parcours de plus en plus complets.

Afin de donner aux acteurs locaux de la culture la visibilité nécessaire pour préparer leurs projets de 2026, je vous propose de valider les montants suivants 269 700 € pour 473 associations au titre des actions culturelles des territoires ; 822 400 € pour 31 associations ou festivals dans le cadre des événements à vocation départementale ; 31 900 € pour 53 ateliers d'éducation artistique qui bénéficieront à plus de 3650 élèves en de 2026 ; 420 000 € pour 18 structures bénéficiaires du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, dont un effort particulier pour soutenir l'enseignement musical dans les écoles et les collèges via les classes orchestres ; 15 000 € que nous souhaitons reconduire pour soutenir les radios associatives corréziennes, vectrices de lien social, contribuant à la promotion de la Corrèze et de ses talents, tout en garantissant une information de qualité et de proximité aux Corrèziens. Au total, je vous propose de porter à 1 559 000 € les crédits alloués à notre politique culturelle en 2026.

M. LE PRESIDENT — Le travail de concertation en commission a été unanime. Il est intéressant de poursuivre en ce sens.

Mme BOISSIERAS — Je me félicite que l'intervention du Département pour les associations culturelles soit maintenue à hauteur de 1,6 M€. Je souhaite toutefois attirer votre vigilance sur les écoles de musique associatives, pour lesquelles nous peinons à trouver des solutions collectives. L'école de musique d'Objat, par exemple, a dû réduire sa capacité d'accueil à 75 élèves et augmenter les tarifs pour les familles. Cela constitue un recul de l'accès à la culture en milieu rural.

M. LE PRESIDENT — Il est vrai que, dans ce domaine, nous ne sommes pas directement compétents. Le sujet relève plutôt du bloc communal. Je suggère de lancer une réflexion au niveau des intercommunalités, comme nous sommes arrivés à le faire sur le secteur d'Ussel avec Haute-Corrèze Communauté. Je suis conscient de l'importance de maintenir l'accès à l'éducation musicale sur notre territoire.

La délibération n° 204 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 301

**ROUTES 2030 : PLANIFICATION ET AVANCEMENT DES PROJETS DE CONTOURNEMENT
ROUTIER ET AIRES DE COVOITURAGE**

M. TAGUET — Le plan Routes 2030 a été établi dans le but de lancer ou de relancer les grands projets routiers stratégiques pour la Corrèze dans un objectif global de développement de notre territoire. Dans ce cadre, je vous propose de faire un état des lieux de l'avancement des projets compris dans ce plan, à savoir les déviations de Meymac, Varetz et Noailles. Par ailleurs, un point sera également fait concernant l'aménagement d'aires de covoiturage qui rencontre un franc succès.

S'agissant d'abord de la déviation de la RD901 à Varetz, ce projet d'un linéaire de 5,8 kilomètres a pour objectif de sécuriser et fluidifier le trafic de la liaison Brive-Objat, qui supporte près de 14 000 véhicules jours, dont environ 500 poids lourds. A la suite du tracé retenu en juillet 2024, les études techniques et environnementales ainsi que les acquisitions foncières se sont poursuivies cette année, en y associant la possibilité d'intégrer des ombrières photovoltaïques au-dessus de la chaussée, comme pour le contournement de Lubersac. En 2026, une consultation sera lancée pour désigner un maître d'œuvre avec, dans la continuité, le lancement des études techniques détaillées et l'élaboration de dossiers réglementaires. Ces différents dossiers réglementaires seront déposés et instruits par les services de l'Etat au cours de l'année 2027 afin d'obtenir l'ensemble des autorisations préalables aux travaux d'ici la fin de l'année 2027. Les travaux débuteront en 2028 en vue d'un achèvement fin 2030, après positionnement de la Commission de régulation de l'énergie pour le projet des ombrières photovoltaïques.

Concernant la déviation de Meymac, ce projet d'un linéaire de 4 kilomètres vise à délester le centre-bourg, dont le trafic actuel s'établit à environ 2 000 véhicules, dont 100 poids lourds et grumiers. Pour rappel, le choix du tracé a été retenu en 2020 et a été déplacé courant 2024 afin de concilier le tracé avec le développement d'une entreprise sur la zone d'activité de Maubec. Pour ce projet, comme pour celui de la RD901, les études ont été poursuivies en associant la possibilité d'intégrer des ombrières photovoltaïques au-dessus de la route. En cette fin d'année, le marché de maîtrise d'ouvrage sera lancé et s'ensuivront en 2026 les premières études techniques détaillées et l'élaboration des dossiers réglementaires. Ces différents dossiers seront déposés et instruits par les services de l'Etat en 2027, afin d'obtenir l'ensemble des autorisations préalables aux acquisitions foncières et aux travaux. Après une année 2028 dédiée à la phase d'acquisition foncière des parcelles, l'objectif est de lancer les travaux en 2029 pour un achèvement en 2032.

S'agissant par ailleurs du contournement de Noailles, une évaluation de l'influence de la déviation de Malemort sera réalisée courant 2026 pour déterminer le report de trafics. Suite aux résultats, le Département se prononcera fin 2026 sur la suite à donner à cette opération.

M. LE PRESIDENT — Je le répète : Meymac aurait donné lieu à une enquête publique si le tracé n'avait pas été déplacé.

M. TAGUET — Nous travaillons à l'amiable aux acquisitions foncières, comme nous l'avons fait à Lubersac. Nous gagnerons ainsi beaucoup de temps.

M. LE PRESIDENT — Concernant les aires de covoiturage et l'ombrage, la loi du 15 octobre 2025 n'est pas encore promulguée. Elle impose de l'ombrage, et non plus la solarisation. Cependant, il n'est pas exclu qu'une part de solarisation soit réintégrée, ce qui serait absurde, car les arbres plantés feront de l'ombre aux panneaux. La nouvelle réglementation pourrait exiger de l'ombre sur les parkings de plus de 500 m², et un mix de 35 % de solaire et 65 % d'arbres pour ceux de plus de 1 500 m². Nous faisons passer nos autorisations d'urbanisme et nous nous mettrons en conformité plus tard. Certaines aires sont déjà saturées, je ne vois pas l'intérêt d'y mettre des arbres. Cette vision est

très urbaine et anti-voitures. Je souhaite désimperméabiliser les prochaines aires que nous installerons. Le château de Castel-Novel a utilisé une technique simple et efficace pour occuper un pré. Cela fonctionne extraordinairement bien. Peut-être devrions-nous réfléchir à des solutions similaires pour créer nos aires de covoiturage au milieu des champs, sans forcément y consacrer des budgets importants.

M. LABBAT — Je profite de l'occasion pour encourager l'installation du photovoltaïque. Planter des arbres présente des risques, comme leur chute sur les voitures, et engendre des frais de fonctionnement pour la collectivité, comme le ramassage des feuilles. Je pense plus pertinent de privilégier des installations qui rapportent plutôt que des solutions qui coûtent.

Acte est donné.